

Volume 20, juin 2020

LePatriote.org

LE PATRIOTE



LE MAGAZINE
DE LA SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE

ENTÊTÉ D'AVENIR... DEPUIS 1834

Une langue en chantier p. 10

Pandémie : nous vaincrons ! p. 3

Bande-dessinée : Louis Riel p. 14

Les comités féminins de la SSJB p. 16

Des nouvelles du MQF p.24

**Grand Prix
Esdras-Minville**

page 6

ENTRAIDE

protection vie permanente

Pensez-y

Un décès est imprévisible

Si cela vous arrivait, il faudrait gérer à la fois

- les émotions
- les factures (frais funéraires, dettes, etc.)
- et les changements inévitables aux habitudes de vie.



Faut-il protéger ceux qui restent ?
Comment ?



INFO ET
ADHÉSION

entraide.ca
514 849.2233

Un produit offert exclusivement par
la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Parce que la vie continue.

LE PATRIOTE

LePatriote.org

Magazine édité par
la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
82, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514 843-8851

Vous avez des suggestions
ou des commentaires à nous faire ?
Communiquez avec nous par
la poste ou par courriel à l'adresse
magazine@ssjb.com.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
Reproduction autorisée avec mention de la source

Directeur et rédacteur en chef
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Mise en page Pierre Dagesse

Ont collaboré à ce numéro par des textes,
des illustrations ou autrement :
Mathieu Carreau, Pierre Dagesse,
Élaine Des Lauriers, Christian Gagnon,
Jocelyn Jalette, France Langlais, Maxime Laporte,
Lan Anh Vuong,

Les opinions exprimées dans le journal
n'engagent que leurs auteurs.

PROCHAINE PARUTION : Septembre 2020
DATE DE TOMBÉE : 1^{er} septembre 2020

Comme vous pouvez le constater, chers lecteurs, l'équipe du Patriote en est à actualiser la stylistique et la mise en page du Journal. Il faut considérer la présente édition comme un premier jet, de nature expérimentale. La forme définitive du nouveau *Patriote*, désormais considéré comme un magazine, sera établie cet automne.

PENSEZ-Y !

Pour vos réunions, assemblées et réceptions, de 10 comme de 200 personnes, la Maison Ludger-Duvernay offre trois somptueux salons. À des prix abordables.

Laissez-vous charmer par le cachet historique de cet édifice victorien construit en 1874.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
COMMUNIQUEZ AU

514-843-8851

OU CONSULTEZ LE SITE

salonsalouer.com

Pandémie : nous vaincrons !

par Maxime Laporte, Président général

Qui aurait cru qu'un aussi petit parasite, d'à peine quelques dizaines de nanomètres, puisse nous bouleverser à si grande échelle !

Telle est pourtant la triste réalité. En cette année 2020, l'humanité toute entière se trouve ainsi frappée en plein visage par une pandémie que nul n'avait vu venir. Décidément, dame nature nous sert ici une grave leçon d'humilité, qu'il restera encore à méditer sérieusement, pour la suite du monde...

Comme toutes les nations, le Québec subit lui aussi ce fléau nommé COVID-19.

Aussi longue et pénible que soit la bataille, je suis confiant que nous en verrons le bout !

Après tout, le Québec en a vu d'autres. La résistance, la ténacité, la solidarité figurent assurément au nombre des qualités qui composent notre ADN collective, déjà aguerrie au fil des hivers et autres intempéries de notre histoire.

Au cours des dernier mois, cet esprit de combativité s'est fait ressentir comme jamais, à travers le formidable arsenal de détermination que nous avons su déployer nationalement. Car, faut-il le souligner, c'est nulle part ailleurs qu'en notre propre *oïkos*, notre maison nationale, le Québec, que tout naturellement, nous aurons trouvé notre véritable ancrage ; notre point de ralliement pour affronter ce mal planétaire qui nous assaille. Et pour cause : n'est-on jamais aussi bien servi que par soi-même ? Et ne serions-nous pas encore infiniment mieux servis si le Québec accédait enfin au statut de pays, lui qui à l'évidence en possède déjà toute la stature...

Chose certaine, le Québec n'est jamais aussi beau et fort que lorsqu'il s'unit dans l'intérêt commun.

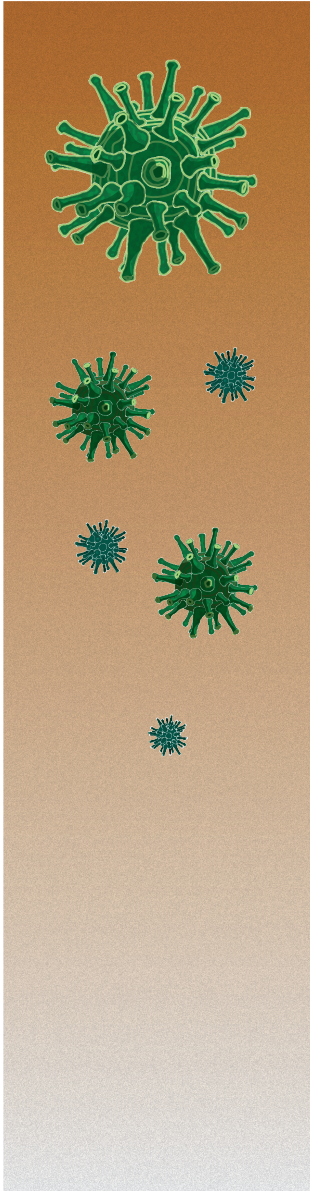
C'est précisément dans la poursuite de cet intérêt commun que tous et toutes (ou presque...) ont accepté de faire les sacrifices qui s'imposaient et qui s'imposent encore. Pussions-nous continuer dans cette voie, c'est-à-dire en respectant scrupuleusement les directives de nos autorités gouvernementales.

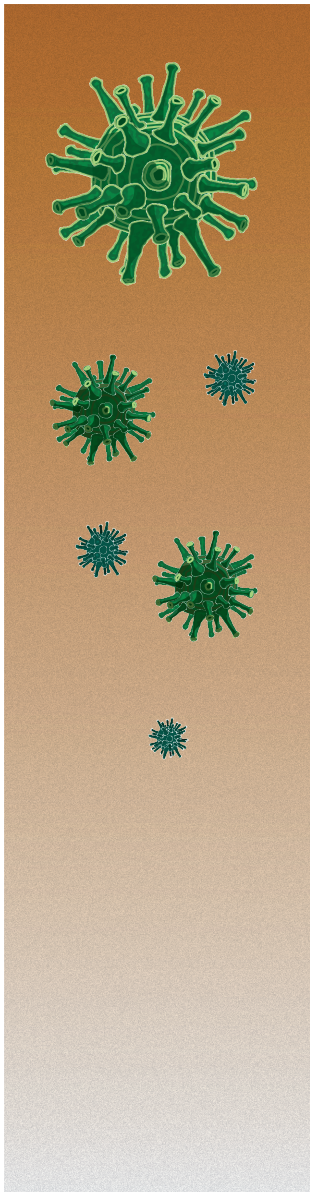
Chez les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre nous, je suis conscient que de tels sacrifices n'ont rien d'anodin. Dans certains foyers, chaque jour apporte son lot de drames. Cela, on ne saurait le perdre de vue. Je songe notamment à la situation de nos aînés, des personnes handicapées et de tous nos concitoyens pour qui l'isolement forcé et les mesures de confinement pèsent significativement plus lourd moralement.

Mes pensées vont aux proches de celles et ceux qui, tristement, sont tombés aux combats, de même qu'aux malades qui luttent actuellement pour leur vie, comme ce fut d'ailleurs le cas pour deux de nos membres qui, heureusement, s'en sont sortis. Je les salue.

Je transmets également mes ondes positives aux salariés qui ont perdu leur emploi, aux travailleurs et travailleuses autonomes qui en arrachent, aux parents mais surtout aux mères qui en ont eu plein les bras à la maison alors que l'école et les services de garde étaient suspendus, sans oublier les étudiants post-secondaires dont les malheurs personnels et professionnels liés à la pandémie compliquent leur vie académique.

À mon tour, je ne peux que rendre hommage à tous nos concitoyens et concitoyennes qui, dans les hôpitaux, les cliniques, les CLSC, les CHSLD, les centres de jour, les foyers de personnes





âgées, les organismes communautaires, etc., vont chaque jour au front pour freiner la propagation.

Merci aux aidantes et aidants naturels, aux infirmières, aux médecins, aux chercheurs, aux ambulanciers, aux intervenants sociaux, aux psys, à tout le personnel du réseau de la santé et des services sociaux... Vous faites un travail proprement héroïque; *patriotique*.

Enfin, mes hommages à tous les travailleurs et travailleuses des services essentiels sur qui nous pouvons compter pour continuer à vivre un tant soit peu normalement. Commis d'épicerie, de dépanneur, de pharmacie; agents et agentes de transport d'aliments ; responsables du transport en commun; journalistes et professionnels du milieu de l'information, et j'en passe.

Dernièrement, j'ai eu le bonheur d'échanger par téléphone avec un grand nombre de nos compatriotes. En effet, sur résolution de notre conseil général, la permanence a entrepris de communiquer avec un maximum de nos membres et sympathisants, ne serait-ce que pour prendre le pouls de la situation et, s'il le faut, apporter réconfort à ceux qui en ont le plus besoin, en cette dure période de confinement.

Déjà, je dois dire que je suis impressionné par l'aplomb dont vous faites preuve, et encore davantage par votre sens de l'engagement qui est tout à votre honneur.

Entre autres choses, plusieurs se demandent comment aider ; comment contribuer à l'effort de guerre, depuis leur salon ou leur cuisine... Or, depuis le début de cette crise, nous vous avons encouragés à vous impliquer auprès de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, que nous appuyons à 101 %. Cet appel semble avoir été entendu.

D'autre part, la SSJB tient à réitérer son engagement en faveur de l'économie nationale ; nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de l'achat local. L'actuelle pandémie constitue une occasion de revoir nos habitudes, entre autres en sélectionnant systématiquement des produits d'ici. Vu les conséquences potentiellement très dommageables de la situation sanitaire sur notre vie économique, il est essentiel de privilégier les biens et services signés «faits au Québec», quitte à payer un peu plus cher dans certains cas, du moins pour ceux qui peuvent se l'offrir.

La SSJB s'est fait un point d'honneur de soutenir différentes initiatives afin de promouvoir la culture québécoise et de faire connaître notre histoire nationale. Entre autres, nous encourageons la population à visionner différents films et documentaires en lien avec la langue française, la question nationale et le combat pour l'indépendance.

Distanciation physique oblige, nous avons dû nous adapter aux circonstances pour commémorer les grandes dates de notre histoire. À l'occasion de la Journée nationale des Patriotes, par exemple, nous avons produit une vidéo qui, visionnée plus d'une centaine de milliers de fois dans les réseaux sociaux, faisait intervenir plusieurs artistes et personnalités connues. Mes hommages à notre section Jean-Olivier-Chénier qui, elle aussi, a su emprunter la voie technologique pour saluer comme il se doit la mémoire de nos valeureux Patriotes. Également, notre campagne « Le lys contre-attaque », par laquelle nous avons remis des milliers de masques fleurdés à Québecois, a remporté un franc succès à l'échelle du pays. C'est sans compter la vaste opération de pavoiement et de distribution de drapeaux du Québec, déployée par notre équipe à l'occasion de la Fête nationale. Pour de plus amples détails, rendez-vous sur notre site Internet.

Encore une fois, courage !

Bientôt, tout ce cauchemar sera derrière nous, et alors nous serons fiers d'avoir consentis tous les efforts nécessaires pour arracher cette victoire.

Car oui, nous vaincrons !

Le journal *L'Indépendance* maintenant accessible en ligne

par Denis Monière

À titre de président de la Société du patrimoine politique du Québec (SOPOQ), j'ai le plaisir de vous annoncer la réussite d'un partenariat entre Bibliothèque et Archives nationales du Québec et notre organisation. Nous avons convenu il y a deux ans de financer la numérisation de la collection complète du journal *L'indépendance* qui a été publié de 1962 à 1968 par le Rassemblement pour l'indépendance nationale. Cette collection avait été léguée par André D'Allemagne à Michel Martin qui l'a mise à notre disposition pour que la SOPOQ en fasse la promotion.

Pour sa part, la BANQ s'était engagée à rendre accessible la version numérique du journal dans sa collection de journaux numérisés. Le 20 mai, date du 40^e anniversaire du premier référendum, Madame Claire Séguin, directrice de la BANQ, nous a annoncé que le journal était maintenant directement accessible sur la plate-forme numérique de la BANQ : « Au nom de la BANQ, je vous remercie sincèrement pour ce partenariat qui a permis à nos deux organisations, portées par les mêmes objectifs de diffusion et de mise en valeur du patrimoine documentaire, de joindre nos efforts et nos expertises pour rendre facilement disponible ce corpus ».

Pour ma part, je tiens à remercier Nino Gabrielli, bibliothécaire à l'Université de Montréal qui s'est occupé du processus de numérisation et qui a fait les démarches nécessaires auprès des ayants droits pour rendre ce projet réalisable. Nous espérons que les jeunes chercheurs et des lecteurs curieux seront nombreux à consulter les pages de ce journal pour y retrouver les fondements historiques du mouvement indépendantiste moderne.

On peut consulter le journal sur le site Internet de la BANQ.



Prix Esdras-Minville

Le 13 février dernier, la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal, en collaboration avec la Fondation Maurice-Séguin, a décerné le Prix Esdras-Minville à monsieur Robert Comeau, pour l'ensemble de sa carrière universitaire en histoire. Le prix Esdras-Minville, créé en 1978, est décerné aux personnes s'étant illustrées dans le domaine des sciences humaines.

Au cours de la soirée, les personnalités et les nombreux invités présents ont pu entendre le vibrant hommage de monsieur Claude Corbo, ancien recteur de l'UQAM, à l'endroit de monsieur Comeau qui a enseigné pendant plus de 35 ans au département d'histoire de l'UQAM. Le Président général de la SSJB, M^e Maxime Laporte et la présidente de la Fondation Maurice-Séguin, madame Josiane Lavallée ont également pris la parole pour lui rendre hommage. Cette soirée mémorable s'est terminée par le discours de monsieur Comeau qui fut très touchant à maints égards. Nous tenons à remercier nos deux musiciens, Antoine Bareil et Valérie Milot, qui ont agrémenté la soirée avec leur magnifiques pièces musicales, ainsi que notre animatrice de la soirée Marie-José Raymond et nos deux vidéastes Claude Fournier et Émile Tremblay.

Rappelons que Robert Comeau fut pendant quelques années conseiller général de la SSJB, ainsi que membre du conseil d'administration de la Fondation du Prêt d'Honneur devenu en 2018, la Fondation Maurice-Séguin.

Pour ceux et celles d'entre vous qui n'ont pu assister à cette magnifique remise de Prix, vous pouvez visionner la vidéo de la soirée en allant sur le site Internet de la SSJB à l'adresse suivante : bit.ly/Esdras-Minville



Esdras Minville

Par le Musée de la Gaspésie.
Collection du Centre d'archives
de la Gaspésie.



Claude Corbo, M^e Maxime Laporte, Robert Comeau, Josiane Lavallée et Pierre Karl Péladeau.

LA JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES 2020 LA SSJB CÉLÈBRE EN GRAND (MALGRÉ TOUT)

Le 18 mai dernier, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB) a commémoré la Journée nationale des patriotes par la publication d'une vidéo inspirante diffusée sur Internet. Visionnée plus d'une centaine de milliers de fois, cette vidéo souligne notamment le courage dont font preuve, depuis le début de la crise sanitaire, les travailleuses et les travailleurs essentiels du Québec, ces patriotes des temps modernes.

C'est dans cet esprit que la SSJB a dévoilé ce matin une vidéo réalisée en collaboration avec plusieurs personnalités québécoises, telles que Luc Picard, Marie-Élaine Thibert, Jonathan St-Armand, Émile Bilodeau, Louise Harel et Maxime Laporte, afin de saluer les sacrifices historiques faits par les patriotes qui se sont battus pour la reconnaissance nationale de notre peuple, mais aussi pour ces Québécoises et Québécois qui luttent pour le bien-être de leur patrie aux premières lignes de ce combat contre la COVID-19.

Le Président général de la SSJB, Maxime Laporte, a réitéré : « Merci à ces femmes et ses hommes qui luttent au front. C'est la force de la nation québécoise ; on la voit resurgir dans ces temps difficiles et c'est formidable. Il est important que nous n'oublions pas celles et ceux qui se sont levés à une époque où tout était à bâtir. D'ailleurs, rappelons qu'au cours de la décennie 1830, les Patriotes, dont plusieurs étaient médecins, ont dû faire face à deux épidémies dévastatrices de choléra. D'où l'on voit bien que le combat patriotique consiste, avant toute chose, de *prendre soin* du peuple et des êtres humains qui le constituent. Assurément, être libre implique aussi d'être fort et en santé. »

« Au temps de l'insurrection de 1837-38, des personnes admirables ont perdu la vie par amour de la patrie. D'autres ont pris le relais depuis. Or, certains se retrouvent, au moment où l'on se parle, dans une situation précaire. En mon nom personnel et celui de la SSJB et je tiens à leur témoigner à nouveau tout mon soutien, tout mon amour. »

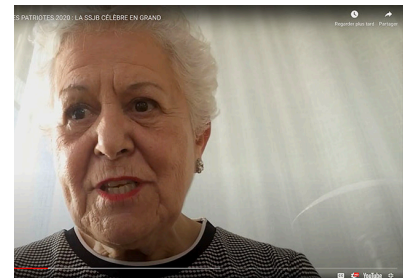
« Aujourd'hui, on célèbre la grande Histoire du Québec et notre cheminement collectif vers le bien commun, la fraternité, la liberté et l'indépendance nationale. La reconnaissance du fait qu'on a besoin des uns et des autres et que nous sommes tous ensemble, unis afin de partager le présent, l'avenir et cela, sans oublier le passé. À tous et à tous les Québécois, bonne Journée nationale des Patriotes ! »



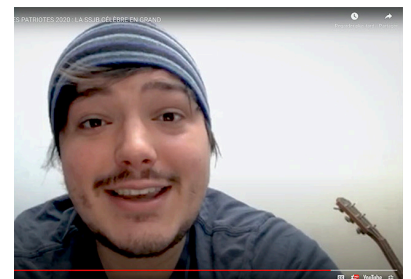
Luc Picard



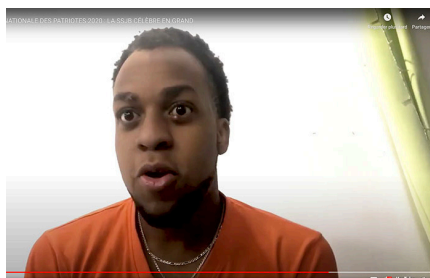
Maxime Laporte



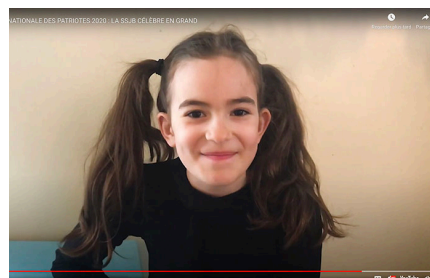
Louise Harel



Émile Bilodeau



Jonathan St-Armand



Alice Fréchette-Alepin



Marie-Élaine Thibert

Le Québec est notre véritable pays

par Maxime Laporte, Président général



Voici le traditionnel mot de notre Président général, M^e Maxime Laporte, diffusé à la veille de la dernière édition de notre Fête nationale.

« Chères Québécoises, chers Québécois,

En cette veille de la Saint-Jean, permettez-moi de vous souhaiter une très, très joyeuse Fête nationale empreinte d'allégresse, de chaleur humaine et de réjouissances patriotiques, en famille ou entre amis !

Chaque année, les festivités du 24 juin donnent à rappeler à la mémoire nos plus belles histoires d'amour avec le Québec. Par le fait même, elles rappellent aussi à la conscience combien cet amour est précieux ; combien il vaut de le cultiver et de le faire fleurir en nos cœurs, car n'est-ce pas là notre plus vibrant dénominateur commun. Terre d'accueil de nos rêves les plus féconds, carrefour de nos solidarités, le Québec est notre véritable pays ; un pays qui se conjugue en français et au futur ; un pays dont chacun d'entre nous doit pouvoir se sentir l'héritier à part égal. Pour paraphraser Gilles Vigneault, c'est un pays qu'il nous reste encore à dire, à semer, à donner, à vivre, à faire.

Puissent ces célébrations nous *faire du bien* collectivement ; puissent-elles nous rassembler et nous ravigoter, après tous ces mois passés à combattre cette

détestable COVID... À ce sujet, je m'en voudrais de ne pas saluer, une fois de plus, tous les courageux et les courageuses qui ont su mettre l'épaule à la roue, parfois au sacrifice de leur santé voire de leur vie, pour nous aider à traverser cette pénible épreuve. – Épreuve qui, néanmoins, aura permis de mettre en lumière l'extraordinaire esprit de résilience et de cohésion dont le Québec est capable. Aussi, mes pensées vont aux proches des trop nombreuses victimes de cette détestable pandémie. Assurément, nous ne les oublierons pas.

Je me souviens du Lac Meech

Je vous laisse en vous invitant à visionner de nouveau la vidéo du fameux discours prononcé par le brillant Jean Duceppe à l'occasion du grand spectacle de notre Fête nationale en 1990 (bit.ly/2Ocijlc). Cette allocution s'inscrivait dans la foulée de l'échec de l'Accord du Lac Meech, dont nous avons souligné ces derniers jours le 30^e anniversaire, de triste mémoire. Le peuple québécois, déjà réduit à sa seule dimension de « société distincte », s'était alors vu refuser, pour une nouvelle fois dans son histoire, un minimum de reconnaissance constitutionnelle par le Canada... Or, 30 ans plus tard, puisse le rappel de cet épisode douloureux nous faire méditer sur la manière dont nous devrions concevoir notre statut et notre avenir national, au-delà du *statu quo* dans lequel nous avons baigné depuis. Tous verront alors que la seule avenue possible pour nous, le peuple québécois, demeure *la liberté et rien d'autre*.

Bonne Fête nationale !

Grand spectacle 2020 : la controverse du drapeau

Au lendemain de la diffusion, sur toutes les grandes chaînes de télévision, de l'édition 2020 du grand spectacle de la Fête nationale, d'aucuns se sont plaints, à juste titre, de l'absence manifeste du drapeau du Québec sur la scène du superbe amphithéâtre Cogeco à Trois-Rivières. J'en fus moi-même profondément choqué. Cette grave erreur, bien qu'admise par les organisateurs, m'est toutefois difficile à pardonner. D'autre part, que l'on souligne en grand le caractère fraternel et inclusif de notre république en devenir, je ne puis certes que m'en réjouir. En revanche, la fête, – par ailleurs fort réussie sur le plan technique –, m'a paru souffrir, hélas, d'une carence en vitamine « P » (pour patriotisme). Ajoutons au passage qu'une *tone* de Plume, au même titre que n'importe quel poème ou artiste, ça ne se censure pas. Cette opinion n'engage que moi et n'a pas pour objet de déconsidérer davantage les artisans du spectacle, qui ont reçu jusqu'ici plus que leur part d'opprobre, si l'on s'en tient aux réactions passionnées et souvent méchantes qui se sont exprimées dans les médias sociaux et généraux.

Dans la foulée, je tiens à préciser que cette année, à mon grand désarroi, ni le Comité de la Fête nationale (CFN), issu de la SSJB, ni la société Production Duvernay, créée à l'initiative du CFN au courant des années 2000, n'a eu de rôle décisionnel à jouer dans la mise en œuvre de ce projet. En raison des circonstances exceptionnelles que nous connaissons, il fut convenu qu'un seul spectacle télévisé serait organisé, alors que d'ordinaire, comme on le sait, deux grandes manifestations nationales, – celle de Québec et la nôtre, à Montréal –, se retrouvent sur les ondes de Télé-Québec et de Radio-Canada, respectivement. Pour toutes sortes de raisons qu'il serait fastidieux d'expliquer ici, Duvernay n'a eu d'autre choix que de se retirer de ce qui devait constituer, à l'origine, une co-production Québec-Montréal. Au final, la maîtrise d'œuvre du spectacle est tombée sous le contrôle exclusif de la société à but lucratif Sismyk, le tout sous la supervision effective du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ) qui retient ses services depuis plusieurs années. Le CFN, quant à lui, a dû se contenter d'un statut de co-présentateur, histoire d'assurer un tant soit peu de visibilité pour nos commanditaires, autrement frustrés par l'annulation du grand rassemblement à Montréal.

Entendez-moi bien, il est *absolument* hors de question qu'une telle situation se reproduise dans l'avenir, pandémie ou pas. Dès l'an prochain, nous reprendrons certes les rênes de notre traditionnel spectacle qui, pour notre plus grand bonheur, a fait son retour au parc Jean-Drapeau en 2019.

Pour tout vous dire, j'ai toujours considéré hasardeux de confier en sous-traitance à une boîte de production privée – *et entièrement externe à nos organisations* –, la charge de produire un spectacle de la Fête nationale. Outre qu'il

m'apparaît en soi immoral qu'un producteur privé puisse éventuellement profiter de la Saint-Jean pour s'en mettre plein les poches, j'estime qu'aucune compagnie, aussi talentueuse et professionnelle soit-elle, ne dispose de l'expertise et de la profondeur requises pour maîtriser l'art d'organiser une Fête nationale, sachant qu'il ne s'agit pas, à l'évidence, d'un « *show* » comme les autres. À cet égard, j'estime qu'il vaut toujours mieux être le *fournisseur* que le *client* ; question de responsabilité politique et historique, et aussi parce qu'il arrive, oui, que le client et, par extension, les Québécoises et Québécois, ne soient pas satisfaits...

Or, en tant que fer de lance de notre Fête nationale *depuis 1834*, la SSJB et ses organisations liées possèdent, quant à elles, une expérience unique en la matière ; nous sommes, pour ainsi dire, l'âme de la Fête. D'où le modèle « d'affaires », – pour emprunter au langage *corpo* –, que nous avons privilégié ces dernières années au CFN, lequel consiste essentiellement en ceci : 1) le CFN organise lui-même le spectacle (pas de sous-traitance), et 2) Production Duvernay, dont le CFN est actionnaire – et dont les maigres bénéficiaires, s'il en est, sont destinés à être réinvestis à part entière dans l'exercice de ce mandat –, se charge pour sa part de la production télévisuelle. Ce faisant, on évite de dévoyer notre rôle historique, en plus de garantir au public un niveau optimal d'encadrement, de transparence et d'excellence.

Même s'il est vrai que, pour autant, les dernières éditions de notre Fête nationale n'ont pas été des plus patriotiques, j'estime que ce modèle a su faire ses preuves et qu'il faut le consolider. À la décharge du CFN et des autres responsables des célébrations à travers le Québec, il faut dire qu'après une quinzaine année de pouvoir libéral et hyper-fédéraliste à Québec, combiné au tournage en rond de nos élites indépendantistes, l'on pouvait difficilement s'attendre à ce que la Fête nationale assume, à elle seule, l'avant-garde du combat national...

Rassembler les gens de ce pays, les accompagner dans leurs aspirations, susciter en eux l'amour de la patrie et la fierté d'être québécois, tel est le but de nos festivités de la Saint-Jean qui de tout temps, ont su refléter l'état d'esprit de la Nation. Ainsi, la grandeur de la Fête sera toujours fonction de notre propre capacité à nous montrer grands. En définitive, il n'en tient qu'à nous de cheminer vers plus de grandeur, plus de fierté. Cela, pas juste le 24 juin, mais aussi tous les autres jours de l'année. C'est d'ailleurs pourquoi, à peine quelques années après le premier banquet de 1834, les pères de la SSJB ont décidé d'en faire non seulement l'organisatrice des fêtes de la Saint-Jean, mais plus encore, une organisation d'entraide et d'action citoyenne vouée de manière permanente au combat national.

Une langue en chantier

par Maxime Laporte, Président général

Faire d'un chantier de démolition, un chantier de reconstruction.

C'est là, en résumé, le sens du combat *sisyphéen* auquel l'histoire, dans un nouveau grand hoquet, semble vouloir nous engager, près de 43 ans depuis l'avènement de notre *Charte de la langue française*.

Mais après des décennies de pilonnage en règle par l'État canadien, comment entrevoir la rénovation de nos échafaudages meurtris ?

Signe inquiétant, les architectes de la réforme espérée, déjà, laissent entendre qu'il vaudrait mieux revoir nos attentes à la baisse... Or, vu la gravité des plus récents diagnostics quant à l'avenir du Québec français, et considérant les sombres projections démographiques qui nous sont données, il serait non seulement irresponsable, mais désormais immoral que l'on se contente de quelque *réformette*. Restera donc à prendre la vraie mesure du niveau d'engagement du gouvernement Legault en cette matière.

Car, oui, le nécessaire renforcement – si ce n'est le sauvetage – du statut du français comme langue commune et officielle, exige une dose significative de sérieux. Plus fondamentalement, *il faudra du courage*. Beaucoup de courage. – Énormément de courage, devant tous ces agents voués à notre domestication, qui déjà se frottent les mains à l'idée de tester leur nouvel arsenal. Plus sophistiqué que jamais, le dispositif rhétorique, juridique et médiatique des anglomanes et autres fossoyeurs du Québec français, n'en porte pas moins la puanteur des vieilles casernes de l'empire. "Speak White".

Au bilan des obstacles qui se dresseront sur le chemin, on ne saurait trop négliger que dans l'esprit de tant de nos compatriotes en quête d'ascension sociale, l'aliénation à l'anglais, – diglossie oblige –, semble aujourd'hui redevenue synonyme de salut, voire de vertu. À cela s'ajoute le gavage monstrueux de culture anglophone en conserve, qui assaille en continu les masses déjà endormies au son des berceuses du consumérisme morbide à l'américaine... Enfin, c'est sans compter l'illusion de sécurité linguistique induite par nos quelques demi-victoires du passé, dont certains croient qu'elles les dispensent d'avoir à se tenir debout.

Autant dire que la réédification du français, notre plus précieux dénominateur commun, ne s'annonce pas de tout repos.

Au-delà des mesures précises (et techniques) à instaurer pour assurer l'avenir du français, le succès de l'exercice auquel nous convie le gouvernement Legault, reposera d'abord et avant tout sur notre capacité à (re)mobiliser l'opinion publique, de telle sorte que nos dirigeants n'aient plus qu'un seul choix : avancer. C'est pourquoi j'encourage le lecteur à s'engager dès maintenant dans le combat qui se prépare, en adhérant fièrement à nos différentes organisations.

Re-conjuguer langue et indépendance

Je ne saurais trop insister sur le fait que sans l'indépendance nationale, la langue française ne peut tout simplement pas aspirer à un avenir digne de ce nom en ce pays. En clair, et au risque de prêcher à des convertis, si nous échouons à nous libérer du Canada, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, nous continuerons inexorablement sur la voie de la régression, puis de l'insignifiance. Notre *provincialisation*, notre *canadianisation*, qui s'accélère à vue d'œil, anéantit tragiquement notre capacité à honorer l'obligation de garantie dont nous sommes débiteurs à l'égard des générations qui nous succéderont.

Ainsi, plus que jamais, nul ne peut sérieusement poser la question linguistique, sans poser en même temps la question nationale. Bientôt, si nous ne *déguédinons* pas, « la liberté ou la mort » ne sera plus seulement un slogan, mais l'expression d'une réalité concrète et ressentie, dont souffrira la paix sociale.

Entretemps, si l'on veut « sauver les meubles », – tout en mettant toutes les chances de notre côté pour préserver la *possibilité* de l'indépendance du point de vue de notre sociologie politique –, alors il n'y a plus une seule minute à perdre. Plantons les jalons qui, peut-être, nous permettront d'entrevoir un aboutissement à cette grande thérapie nationale amorcée jadis sous la bienveillance du docteur Camille Laurin.

Des fondations à refaire : survol des principales mesures de redressement

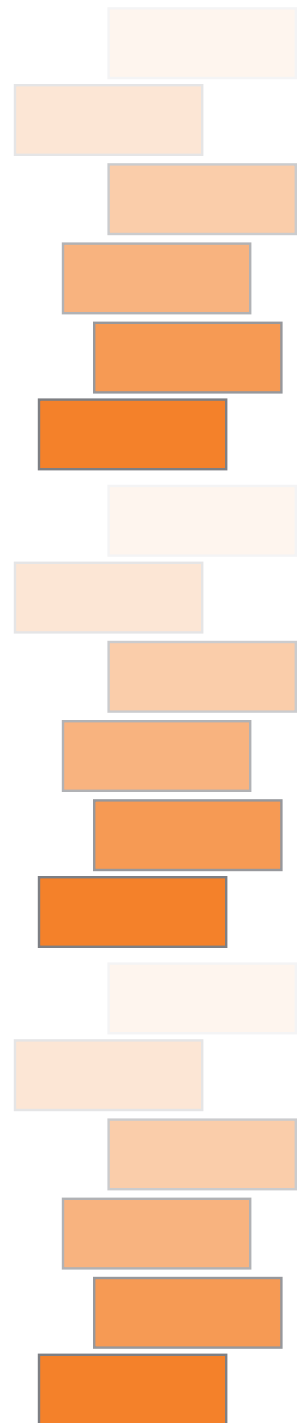
Pour y arriver, il incombe au gouvernement du Québec ainsi qu'à l'ensemble de nos élu·e·s de prendre tous les moyens législatifs et réglementaires qui s'imposent.

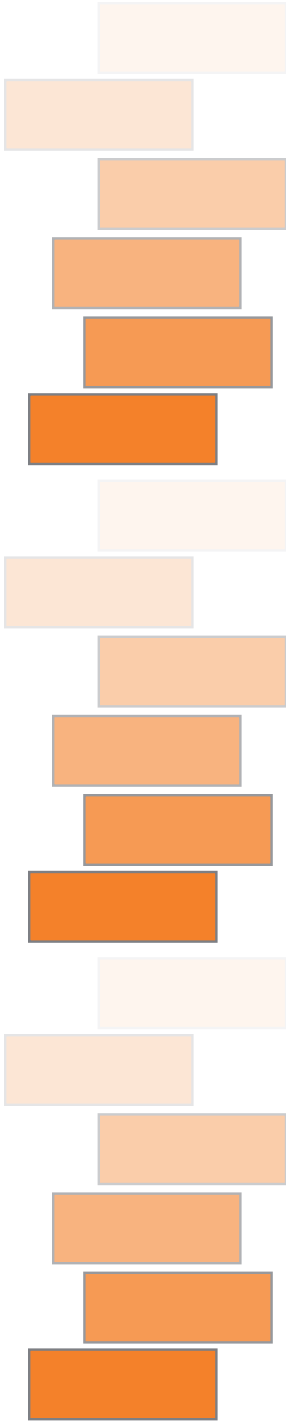
À commencer par nos **institutions étatiques**. À ce titre, puissions-nous relever le défi (re)lancé par les juristes Côté et Rousseau qui, dans un livre préfacé par l'éminent juge Baudouin, pressent l'Assemblée nationale à renverser les effets délétères des arrêts Blaikie de la Cour suprême, pour restaurer le français comme langue de nos lois et de nos tribunaux.

Eu égard à l'**administration publique**, aux **organismes gouvernementaux** et aux **sociétés d'État**, il est impératif que nos vœux (pieux) en matière linguistique se traduisent enfin dans la réalité et, par-dessus tout, que la notion d'« exemplarité » ait un sens.

Ce pour quoi il faut mettre fin à cette dissonance cognitive qui, pétrie à même le bilinguisme institutionnel à la *canadian*, nous voit qualifier d'« officielle » une langue actuellement inapte, par notre faute, à s'ériger comme telle. Il s'agit donc, une fois pour toutes, de rendre effectif le statut *officiel* du français dans la pratique administrative, là où concrètement, il ne l'est qu'à moitié et, de ce fait, passe pour facultatif ; impuissant.

En l'occurrence, il est plus que temps de mettre en vigueur l'article premier de la loi 104, adopté unanimement par nos élu·e·s en 2002 mais laissé lettre morte depuis, pour forcer légalement les ministères et organismes à n'utiliser que le français dans leurs communications écrites avec les personnes morales établies au Québec.





Dans la même veine, il y a lieu de modifier la loi 101 afin que nos services publics et parapublics soient offerts en français seulement. À ce titre, les exceptions devront cesser de constituer la règle, quitte à multiplier les mesures d'accompagnement ou encore à faciliter l'accès à des interprètes. En toute cohérence, la *Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue* devrait s'étendre à l'ensemble de l'appareil québécois, y compris les sociétés d'État.

Également, il faut se doter des outils législatifs nécessaires à la révision d'office du statut de certains « organismes reconnus » en vertu de l'article 29.1, c'est-à-dire de ces villes ou établissements dits « bilingues » mais dont la population ou la clientèle présente une composition linguistique ne justifiant pas ou plus tel régime particulier.

Par ailleurs, le Québec devrait mettre tout son poids politique dans la balance afin qu'Ottawa, dans le cadre de la révision de sa *Loi sur les langues officielles*, en exempte l'administration publique fédérale au Québec, de sorte que ce soient plutôt les dispositions pertinentes de la *Charte de la langue française*, ou leur équivalent, qui y trouvent application.

Ces dernières années, des chiffres ahurissants ont dénoté l'anglicisation fulgurante du **monde du travail**, cela jusque dans le secteur public. Ainsi, il est essentiel d'agir afin que la *Charte de la langue française* (C.l.f.) garantisse véritablement l'exercice par tous les Québécois.es de leur droit linguistique fondamental à gagner leur vie en français. Or, le principe interdisant à tout employeur d'exiger la connaissance de l'anglais à l'embauche, tel qu'énoncé à l'article 46 C.l.f., se trouve actuellement neutralisé par sa propre exception, à savoir le prétexte de la soi-disant « nécessité » de cette connaissance dans l'accomplissement des tâches d'un employé... Interprétée en des termes excessivement larges par la Cour d'appel en 2016, cette notion de « nécessité », devenue synonyme de simple utilité, constitue désormais un fourre-tout permettant à tout boss de réclamer systématiquement la maîtrise de l'anglais pour n'importe quel type de job... – Un véritable fléau notamment pour les immigrants francophones ou francotopes, dont plusieurs possèdent déjà deux voire trois langues, mais pas nécessairement l'anglais. Le législateur a donc le devoir d'intervenir afin de restreindre le sens du mot « nécessité » comme critère d'exception.

Pour des raisons similaires, et sans entrer dans les détails, il devient urgent d'étendre le champ d'application de la *Charte de la langue française* aux entreprises de moins de 50 employé.e.s. À cet égard, une résolution adoptée le 19 février dernier par l'Assemblée nationale, s'avère de bonne augure. Aussi, la loi 101 devrait couvrir les centaines de milliers de personnes qui, au Québec, œuvrent chaque jour pour le bénéfice d'entreprises de compétence fédérale, comme les banques, mais sans bénéficier de ces protections. Plus globalement, l'ensemble des mesures relatives à la francisation des milieux de travail, en particulier en ce qui a trait aux obligations incombant aux employeurs, devront être revues et améliorées.

Par rapport à la **langue du commerce et de l'affichage**, la meilleure proposition, martelée depuis des lunes mais rejetée par le précédent gouvernement libéral, consiste à obliger toute entreprise possédant une marque de commerce uniquement en anglais,

à l'assortir en tout lieu d'un générique français décrivant bien la nature des produits et services qu'elle met en marché. Quant à l'affichage général dans les établissements muséaux, botaniques ou zoologiques, la règle de la nette prédominance du français – au minimum – devrait être de mise, au lieu du bilinguisme pur et simple.

Pour ce qui est du français, langue de l'éducation, il est plus que temps que la loi 101 s'applique au cégep. En tout état de cause, la moindre des choses serait d'endiguer sans attendre la progression inquiétante de l'anglais dans les programmes des établissements post-secondaires francophones. C'est sans compter le genre d'aberrations dont le Cégep de la Gaspésie nous a offert un aperçu avec son campus privé anglophone en plein cœur de la métropole... Assurément, marchandisation et anglicisation de l'éducation vont de pair !

En outre, l'injustice inhérente au sous-financement chronique des universités francophones, – et au sur-financement corrélatif des universités anglophones –, constitue une question d'intérêt dont on ne saurait faire l'économie. Ajoutons que la présence plus qu'hégémonique de l'anglais dans la recherche supérieure constitue en elle-même un défi de taille, auquel il s'agit de s'attaquer plus efficacement, en collaboration avec les autres États de la Francophonie.

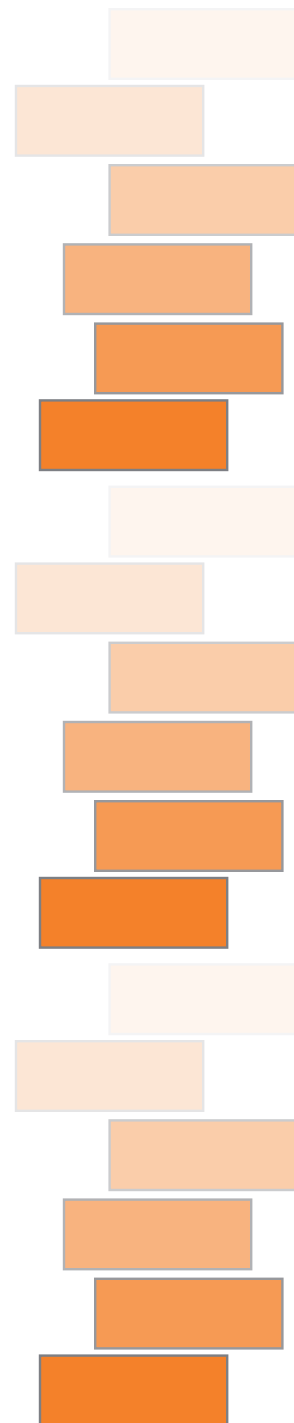
Aux niveaux primaire et secondaire, colmatons la brèche qui ouvre toutes grandes les portes des écoles anglophones à l'immigration temporaire, en totale contradiction avec les buts de la loi 101. Sur l'enjeu des écoles-passerelles, bien que l'hémorragie se soit relativement atténuée depuis 2010, on ne saurait tenir pour acquis que la digue tiendra indéfiniment. Ainsi, l'article 72 C.l.f. qui fait généralement du français, la langue de l'enseignement au Québec, devrait être modifié afin d'inclure les écoles privées non-subsidées.

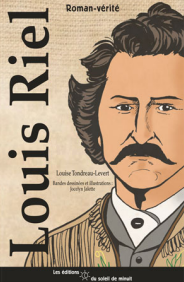
Complétons ce survol en abordant cette fois la question des **organismes de la Charte**, au premier chef l'Office québécois de la langue française (OQLF), lequel mériterait qu'on lui confère toute la marge de manœuvre nécessaire, tant du point de vue de ses pouvoirs que de son financement, pour mener à bien sa mission. Autrement dit, redonnons-lui des dents ! Surtout, éloignons l'OQLF, mais aussi le Conseil supérieur, des intérêts partisans, en attribuant à l'Assemblée nationale la charge de désigner leur présidence aux deux-tiers des voix exprimées. Enfin, créons un poste de commissaire à la langue française, lui aussi nommé par nos élu-e-s, qui rendra compte en toute indépendance de l'évolution de la situation linguistique et formulera des recommandations quant à l'exemplarité de l'État et aux moyens à saisir pour assurer le progrès du statut du français.

Loin d'être exhaustif, ce menu de départ devrait inspirer nos dirigeants à prendre le dossier de la langue à bras-le-corps. Après 15 longues années de *chouannerie* libérale, il n'est plus question de laisser s'écrouler davantage le Québec français.

Ainsi, tout en demeurant bien conscients des limites délétères propres au carcan constitutionnel qui nous enserme, puissions-nous user de tous les matériaux disponibles pour refaire les fondations de notre édifice linguistique.

Au travail !

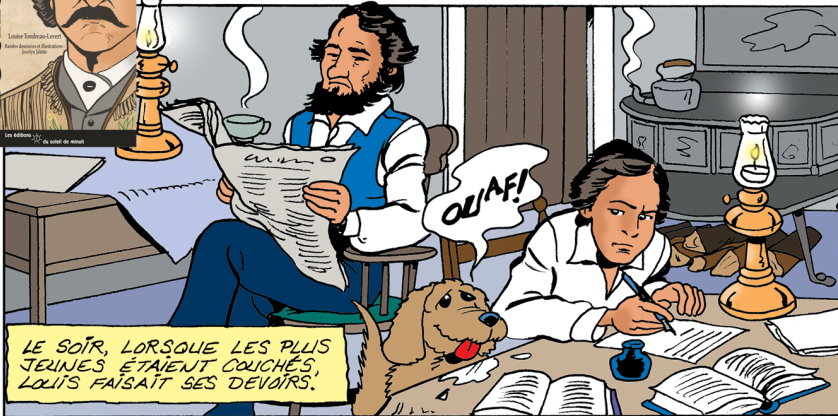




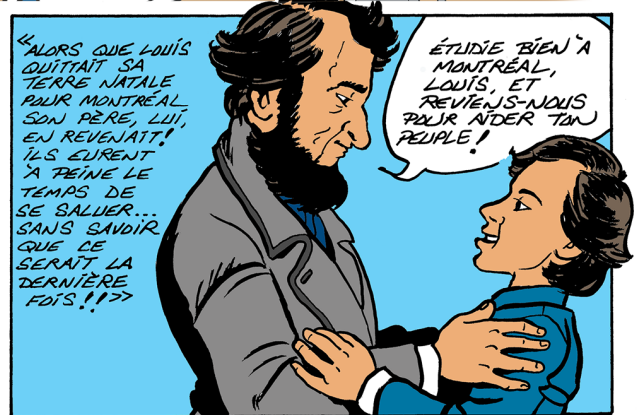
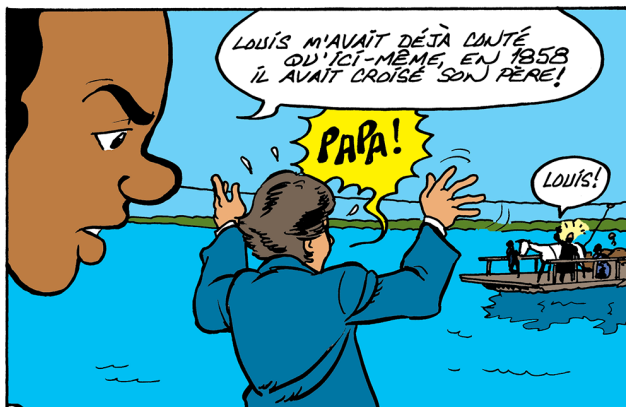
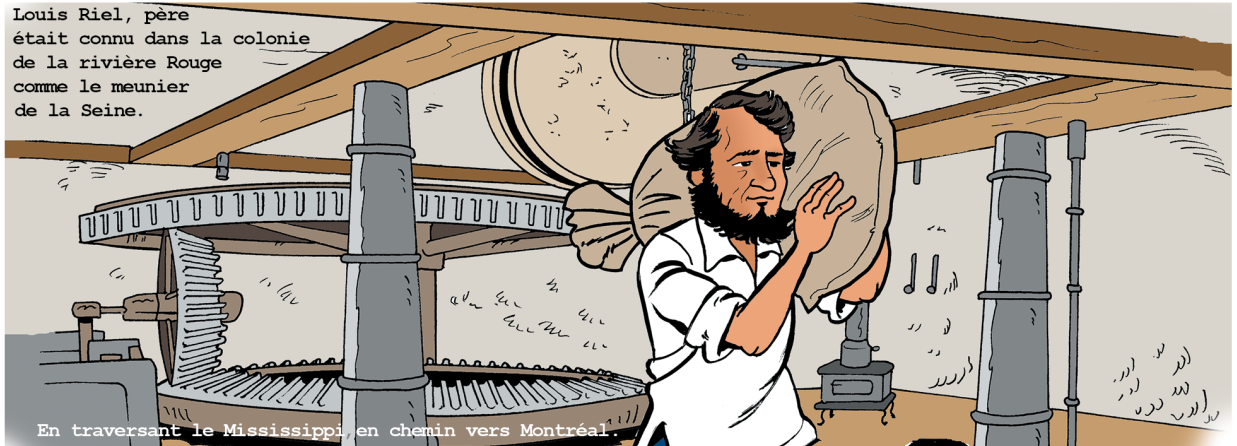
LOUIS RIEL

aux éditions
du SOLEIL DE MINUIT

Rivière Rouge en 1858

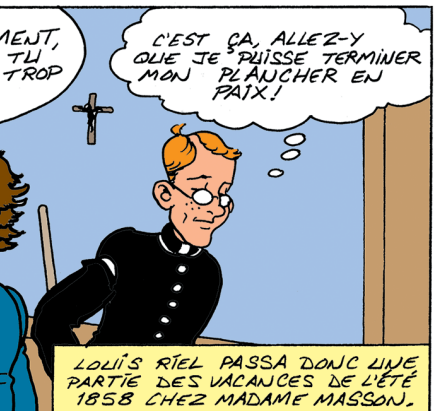
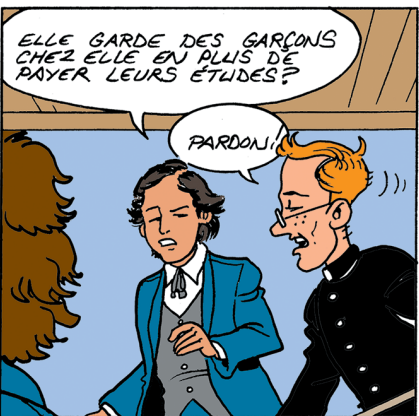
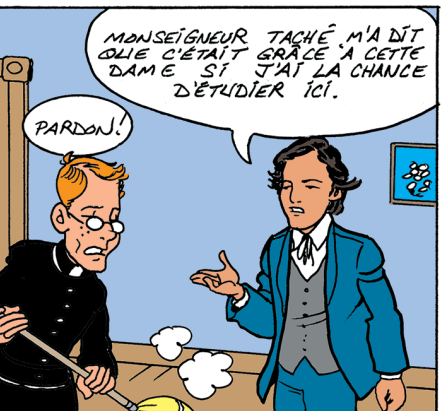
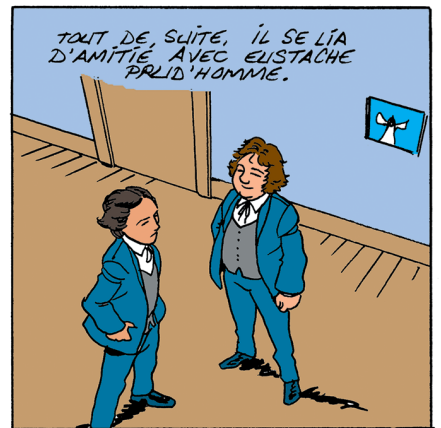
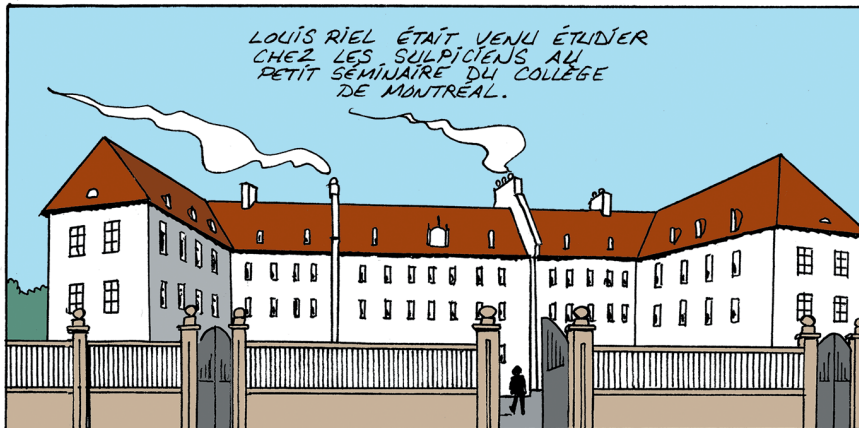


Louis Riel, père était connu dans la colonie de la rivière Rouge comme le meunier de la Seine.



Épisode des années d'étude

par JOCELYN JALETTE
et LOUISE TONDREAU-LEVERT



Les dames de la Société : l'histoire des comités féminins

par France Langlais

Les femmes ont toujours fait partie de l'univers de la Société Saint-Jean-Baptiste. En 1902, elles créent le Comité des Dames patronnesses pour améliorer les conditions de vie des femmes canadiennes-françaises. Ces dames patronnesses formaient le premier comité féminin de l'Association Saint-Jean-Baptiste. En 1907, elles fondent la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, première organisation féministe francophone, dont la devise était « Vers la justice, par la charité ». La Fédération a participé à l'érection du Monument national à la fin du 18^e siècle et a contribué à plusieurs causes sociales, humanitaires et politiques, dont les luttes contre la violence, la pauvreté, la mortalité infantile, l'hygiène des enfants et l'alcoolisme.

Les plus connues à la tête de cet organisme, Caroline Dessauls-Béique et Marie Lacoste Gérin-Lajoie, en ont assumé la présidence dès le début. Idola St-Jean, qui donnait des cours de dic-



Claire Kirkland-Casgrain conférencière et Ministre d'État au 1^{er} anniversaire du Comité féminin, conférence au Ritz Carlton le 23 février 1964.

tion et d'élocution au Monument national, se joint au Comité pour le suffrage féminin, au milieu des années 1920. Ce travail de longue haleine soulèvera de nombreuses oppositions et ne portera ses fruits qu'en 1940 quand les femmes obtiendront le droit de vote au provincial.

Durant mes recherches, j'ai découvert Madame Alfred Thibodeau, moins connue politiquement, mais qui a été présidente de la FNSJB durant de nombreuses années ainsi que présidente d'honneur, jusqu'à son décès en 1962 à l'âge de 84 ans. Cette dame a été une bienfaitrice de l'œuvre du Prêt d'honneur par ses dons généreux aux étudiants. C'est elle qui organisera la rencontre de Justine Lacoste-Beaubien et de la docteure Irma Levasseur qui voulait fonder son premier hôpital pour enfants au 644, rue Saint-Denis et qui deviendra plus tard l'hôpital Sainte-Justine grâce aux dames patronnesses de la FNSJB.



M^{me} Paul Massé v.p., M^{lle} Marie-Ange Madore présidente, M^{me} Paul Lippens 2^e v.p, M^{me} Marcel Remillard, secrétaire du Comité Féminin 1963.



Plus de 200 personnes ont assisté au Défilé de modes organisé par le comité féminin à la Maison Salada, 26 septembre 1963

Comité féminin de la SSJB (1963-1964)

Le 23 février 1963, un groupe de femmes accède aux paliers de notre institution nationale en formant un comité féminin. Elles veulent collaborer officiellement aux activités de la Société. En à peine six mois d'existence, elles recrutent 600 membres, organisent trois activités et participent au Congrès provincial de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste. M^{me} Marie-Ange Madore est première présidente; M^{me} Paul Massé, première vice-présidente; M^{me} Paul Lippens, deuxième vice-présidente et M^{me} Juliette Lalonde-Rémillard, la nièce du chanoine Lionel Groulx, est secrétaire du comité féminin.

Les femmes du comité organisent un premier Banquet féminin à l'hôtel Windsor, en hommage à la femme canadienne-française. M^{me} Paul Massé donne une conférence « Hier n'est plus! », pour donner des pistes à la femme moderne qui ne veut plus se contenter des tâches domestiques et du mariage, car son rôle a évolué. Les femmes désirent accéder à l'éducation supérieure. M^{me} Massé déclare : «... que s'il y a encore un sexe faible, ce n'est peut-être pas celui que l'on pense! ».

En septembre, deux cents membres assistent à un défilé de mode dans un salon de la compagnie Salada.

Le 23 février 1964, pour célébrer son premier anniversaire, le comité féminin organise un banquet à l'Hôtel Ritz Carlton. On invite M^{me} Claire Kirkland-Casgrain, ministre d'État dans le cabinet de Jean Lesage et première femme à porter le titre d'Honorable à la Législature de Québec, à prendre la parole. Sa conférence s'intitulait : « La condition juridique de la femme mariée ». La conférencière expliquait, entre autres que « ...jusqu'à l'adoption du Bill 16, la femme mariée était, dans la province de Québec, dans la situation d'un enfant, d'un mineur, qui ne peut poser à peu près aucun acte juridique sans avoir au préalable obtenu la permission de son père ». Nous lui devons de pouvoir depuis ce temps signer un bail et ouvrir un compte de banque sans la signature du mari.

C'était l'époque où les femmes devaient porter le nom de famille de leur mari. Aujourd'hui, il est très difficile de trouver leur prénom et nom de famille d'avant le mariage dans les moteurs de recherche.

En mars 1964, l'exécutif du comité féminin compte onze membres. M^{me} Jean-Paul Legault est nommée à la présidence. Les autres membres sont : Mme Yvette Harbeck, vice-présidente; M^{lle} Gisèle Thiboutot, secrétaire; M^{lle} Carmelle Drouin, trésorière; M^{me} Euclide Laliberté, publiciste et les conseillères M^{lle} Marie-Ange Madore, M^{me} Armand Sirois, M^{me} Fernand Laparé, M^{me} Georges Desrosiers, M^{me} Paul Massé et M^{me} Paul Lippens.

Ces femmes participent activement au Bal de la St-Jean au chalet du Mont-Royal (vente des billets, relations publiques, réception des invités, etc.) et le Comité culturel de la Section féminine organise un concert qui remporte un vif succès. Elles donnent de précieux services au recrutement de membres, aux campagnes de financement du Prêt

d'honneur, à l'organisation de conférences, colloques, défilés de mode, etc. Du comité féminin à la section féminine Ville-Marie (1964-1973)

En 1965, le comité féminin change de dénomination pour la section féminine Ville-Marie. Sa présidente, Jacqueline Laparé, est musicologue et professeur d'art vocal. Le comité de direction est composé de M^{me} Gertrude Sirois, directrice du comité de l'Opération visage français; M^{lle} Gisèle Thiboutot, secrétaire; M^{lle} Carmelle Drouin, trésorière; M^{me} Yvette Harbeck; vice-présidente; M^{me} Jeanne-d'Arc Léger, directrice du comité d'action; M^{me} Édith Tellier, publiciste et les conseillères Denise Gillet, Micheline Chaussé et Lucille MacKay.

En juin, la section Ville-Marie organise le Concert Mozart à la Place des Arts



M^{me} Paul Massé, M^{me} Paul-Émile Robert, M^{me} Jean Drapeau et M^{lle} Marie-Ange Madore lors du Premier banquet féminin à l'Hôtel Windsor, 29 janvier 1963.





M^{me} Paul Massé, 1^{ère} v.p. du Comité féminin de la SSJB était la conférencière d'honneur lors du Premier banquet féminin à l'Hôtel Windsor, 29 janvier 1963.

avec la SSJB qui décerne les médailles *Bene Merenti de Patria* à trois artistes de la sphère musicale.

En 1966, la section Ville-Marie nomme M^{lle} Gisèle Thiboutot à la présidence. Elle demeurera à ce poste jusqu'en 1973.

En mars 1967, M^{me} Gertrude Sirois de l'exécutif de la section Ville-Marie est élue au Conseil général, devenant la première femme à accéder à ce poste. Elle y demeurera jusqu'en 1973.

En juillet 1967, c'est l'année de l'exposition universelle à Montréal et la venue du Président de la République française, le général de Gaulle. La section Ville-Marie se joint à d'autres sections avec des affiches identifiées à la SSJB sur le parcours emprunté par le général jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville pour entendre son célèbre discours. En septembre, la section offre un dîner musical au Pavillon de l'Hospitalité de l'Expo, à la Cité du Havre.

De 1968 à 1973, la section féminine s'implique dans les différents dossiers de la SSJB. Elle organise des conférences, tient son assemblée annuelle, participe à des événements et manifestations, à des collectes de fonds et à plusieurs projets porteurs.

En 1974, la section Ville-Marie est dissoute à la demande des femmes qui désirent militer dans la section de leur territoire.

Comité Caroline-Béique (1979-1980)

En 1979, le Comité Caroline-Béique est constitué dans le cadre de la campagne préférendaire au Québec. La petite-fille de Caroline Béique fait part des protestations de la famille concernant le choix du nom du comité d'action des femmes de la Société Saint-Jean-Baptiste. Elle menace de faire connaître publiquement ces protestations et son engagement pour le NON au référendum. À sa réunion du 28 janvier 1980, le Conseil général recommande d'ignorer ces protestations, car la famille ne peut rien faire juridiquement contre ce geste. Le nom du Comité Caroline-Béique demeurera. Le lancement officiel du comité est fait à la Maison Ludger-Duvernay.

M^{me} Michèle Tardif est nommée à la présidence de ce comité dans lequel militent les comédiennes Luce Guilbault et Michèle Rossignol. Le 1^{er} décembre 1979, une journée de formation est donnée à l'UQAM pour analyser le livre blanc sur la souveraineté-association. Une centaine de personnes y participent. Les femmes de la SSJB contribuent à ce succès. Les responsables des sections et des régions projettent la formation d'assemblées de cuisine, le porte à porte, et le recrutement pour augmenter le nombre de membres.

Madame Andrée Ferretti dépose un rapport et lit les recommandations du comité qui sont soumises au Conseil général : les créations du Grand Prix Caroline-Béique et d'une section féminine Caroline-Béique qui ne verront pas le jour. Après le référendum de mai 1980, le Conseil général ne renouvelle pas ce comité, mais il continue de parler d'indépendance et de préparer le référendum de 1995.



Michèle Tardif, présidente du Comité Caroline-Béique 1979 lors de sa conférence de presse à la Maison Ludger-Duvernay 1979.



Armand Lavergne, président section Papineau, Marc Carrier, président de Dupuis et Frères et Gisèle Thiboutôt, présidente section féminine Ville-Marie 1967.



Gertrude Sirois (à gauche), première femme élue au Conseil général et vice-présidente de la section Ville-Marie.

Comité Marie-Gérin-Lajoie (1985)

Les membres du comité Marie-Gérin-Lajoie sont Nicole Boudreau, Lise Gagnier, Liliane Goulet, Berthe Jacob, Rolande Montpetit et Mariette Prince. Le 8 décembre 1985, un brunch est organisé au restaurant Hélène de Champlain. La centaine de femmes présentes, dont la moitié n'était pas membre de la SSJB de Montréal, écoute les conférencières invitées. L'idée était de rassembler un groupe de femmes en atelier pour traiter des questions suivantes : « Est-il toujours souhaitable de joindre ou de créer des regroupements exclusivement composés de femmes et quels types d'action sont à privilégier? »

Je m'arrête en 1986, alors que le comité Marie-Gérin-Lajoie ne poursuit pas sur sa lancée. Il faut dire que cette année-là, un événement extraordinaire est survenu, et explique sûrement cette interruption, soit l'élection de la première femme à la tête de la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste, madame Nicole Boudreau. Celle-ci a toujours su s'entourer tant des féministes, que des gens du milieu des arts et du politique pour faire avancer plusieurs causes qui lui tenaient à cœur, dans l'intérêt de la SSJB.

Voilà donc un peu d'histoire sur les comités féminins de la SSJB de Montréal que j'ai glanée, particulièrement dans nos archives. Je me devais de vous faire connaître ces femmes remarquables et de souligner leur apport. Je tiens à souligner que les femmes sont plus que jamais présentes et indispensables dans nos instances. Elles participent dans des comités mixtes et prennent la place qui leur revient. Je les salue.

Sources :

Archives de la Société
Saint-Jean-Baptiste de Montréal
Encyclopédie Wikipedia
Lavigne, Marie et, Michèle, Stanton-Jean
« Idola Saint-Jean, l'insoumise »,
Les Éditions du Boréal 2017



Paul-Émile Robert et son épouse et Jacqueline Laparé lors du Concert organisé par le Comité culturel féminin SSJB 1964.



Conseil de la section féminine 1965 sous la présidence de Jacqueline Laparé.

La Société Nationale Populaire et la déconfessionnalisation de la SSJB

par Pierre Benoît Livernois

Les années soixante ont été une ère de grands changements au Québec. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a traversé cette période en subissant son lot de transformations. Cette vieille Société d'alors, atteinte de fixisme, s'est trouvée dépassée sur sa droite par la première génération du « baby boom » qui a fait exploser son impatience dans les rues de Montréal. Trois grands événements vont marquer Montréal durant cette période, soit : l'exposition universelle de 1967, la visite du général de Gaulle et les états généraux du Canada français.

En 1963, Jean Duceppe, une figure bien connu du monde artistique, part en croisade contre le mouton du défilé de la Fête nationale. À l'automne, il continue sa quête radiophonique contre la Société, lors de l'affaire Place-des-arts*. L'inertie de la Société dans ce dossier choque l'animateur qui qualifie ses dirigeants de « vieille gang » !¹ Avec la venue de différents partis politiques, le tempo de la société québécoise se module à cause de l'éventail élargi du nationalisme. L'image de cette vieille Société sclérosée, transpire. En janvier 1964, le Président général de la Société-Saint-Jean-Baptiste, Paul-Émile Robert intervient. Robert invite Jean Duceppe au Monument-national pour entendre ses doléances. Proche de Jean Drapeau, Robert avait connus ses heures de gloire en tant que président des Jeunes Laurentiens,² lors de la deuxième crise de la conscription de 1942. Duceppe, impressionné par les arguments de Robert, se joint à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Au cours d'une conférence de presse, tenu au Monument-National, en février 1964, Paul-Émile Robert, nous dévoile une importante campagne d'adhésion parrainée par l'animateur Jean Duceppe !³ La Société compte autour de 2000⁴ membres au début des années soixante et elle veut atteindre un objectif de 67 000 membres, et cela, avant l'ouverture d'Expo 67.⁵



Paul-Émile Robert

Robert nomme Duceppe organisateur de « la Fête nationale du Canada français » qui s'échelonna sur une période de 8 jours. Le défilé se déroulera en l'absence du légendaire mouton, mais Duceppe devra se consoler d'un verre à moitié plein, puisque le garçonnet à la toison frisé accompagné de son mouton, sera remplacé par une sculpture de Jean le Précurseur.⁶ Un grand spectacle se déroulera à l'Île Sainte-Hé-

lène, le dimanche 28 juin. La « Fête dans l'île » attirera, selon certains estimés, 300 000 à 400 000 participants! Vers 22 heures, deux violents orages se déchaînent sur la tête des fêtards. Le deuxième orage est accompagné de grêlons gros comme des marbres et provoque une panique ! Les fêtards vont congestionner le pont Jacques-Cartier, dans la confusion avec les automobiles. Le lendemain, on a fait état des quelques centaines de foulures, contusions, crises de nerfs, mais il semble que cet incident ait été beaucoup moins grave qu'on aurait pu le craindre. Paul-Émile Robert dit que ce spectacle de la Fête dans l'île restera gravé dans la mémoire de cette jeunesse de la Révolution tranquille.⁷

En juillet 1964, Jean-Jacques Roy*** est président du comité de vigilance, Pierre-Lemoyne-d'Iberville. Roy annonce dans un reportage du journal *La Patrie*, la venue prochaine d'une aile non-confessionnelle sinon rivale de la Société. Cette intervention arrive au moment où un groupe de présidents de sections de la Société, surnommé « Groupe des Treizes », se prépare à réunir ses membres le 15 octobre en vue d'un congrès dit « rebelle ». Interrogé par le journal, Paul-Émile Robert confie au journaliste être prêt à envisager une aile non-confessionnelle au sein même de la Société.⁸

La venue de nouvelles recrues, qui se conjugue aux revendications nationales contemporaines, cristallise les tensions au sein du mouvement. La genèse de la Société, à sa fondation, était un courant révolutionnaire absent de toute forme religieuse. Le phénomène post-révolutionnaire qui suivit la défaite des Patriotes a entraîné Ludger Duvernay à opter pour le conservatisme religieux. Or, cette idéologie va perdurer jusqu'aux années soixante. Robert est conscient du dilemme ; il fait face à un changement qui va demander encore quelques années de réflexion avant que le mouvement devienne laïc.



Gérard Turcotte

Robert assiste au « congrès rebelle », mais à la lecture des lettres de créance, il augure un fort ressentiment dans l'assemblée, et le Président général quitte le congrès, *ipso facto*.⁹ Le Groupe des Treizes fera appel aux tribunaux pour que la Société lui remette les procès-verbaux du congrès rebelle. Le secrétaire administratif, Gérard Turcotte, informe le Groupe



Jean-Jacques Roy, Jean Duceppe et Raymond Lemieux, fondateurs de la Société Nationale Populaire.

des Treize que ces documents n'existent tout simplement pas.¹⁰ Le congrès de mars 1965 eut lieu à huis-clos, Paul-Émile Robert qui était à son troisième mandat, se retira de la course. Il quittait son poste avec un mouvement qui comptait désormais près de 20 000 membres. Le vice-président, Yvon Groulx, prendra la relève. L'affrontement avec les réformistes n'aura pas lieu. Quelques semaines plus tard, le 7 avril, avait lieu à l'hôtel Viger la fondation de la Société nationale populaire, une société laïque représentée par Jean Duceppe, Raymond Lemieux et Jean-Jacques Roy. Les membres-fondateurs déclarent « [...] qu'ils sont] toujours membres de la Société-Saint-Jean-Baptiste de Montréal et [qu'ils] le demeureront... à moins que la Société décide autrement ».¹¹

La campagne de recrutement de Duceppe aura été un vif succès en augmentant le nombre de ses membres de plus de 8 000 et, malgré cet épisode, Duceppe restera un fidèle partisan de la Société. Raymond Lemieux fondera le MIS et mènera une lutte acharnée, à Saint-Léonard, pour l'intégration dans le système scolaire francophone des nouveaux arrivants au Québec. Jean-Jacques Roy dirigera habilement la Société nationale populaire (SNP) pendant près de vingt ans. On retrouvera la SNP lors de grandes manifestations historiques. Paul-Émile Robert reviendra siéger au conseil général en 1973 et sera actif pendant une longue période de sa vie. Le notaire Yvon Groulx sera expulsé de son poste de directeur par le conseil général, le 15 février 1978,¹² pour une affaire avec sa filiale, l'Économie Mutuelle, dont Groulx fut président pendant plusieurs années. Cet événement sera anecdotique puisqu'on croitera cet intrigant notaire et journaliste**, dans les salons de la Maison Ludger-Duvernay durant de nombreuses années. La Société lui décernera la Médaille *Bene Merenti de Patria* à son 99^e anniversaire!



Yvon Groulx

Le mouvement vers la laïcité s'étendra sur tout le Québec et prendra la forme d'une déconsecration des associations catholiques. La majorité des membres de la Fédération

des SSJB, sauf quelques diocésaines, prendront la dénomination de « Sociétés nationales », dans le cadre du Mouvement national des Québécois. La plus imposante de ces diocésaines, la SSJB-M, conservera son nom pour des raisons de privilèges historiques. Le dernier des aumôniers de la Société fut le jésuite Richard Arès qui va se voir décerner le prix Esdras-Minville à la fin des années soixante-dix. Avec le départ du père Arès, il n'y aura plus personne chargée de veiller à la sauvegarde et à l'application de la doctrine de l'église dans les instances de la SSJB.



Richard Arès et Jean-Marie Cossette

- * Lors de l'ouverture de la Place-des-arts, un syndicat artistique américain, "l'Actors' Equity", tente d'implanter son contrôle au sein du groupe artistique Montréalais.
 - **Au début des années 1950, Yvon Groulx est journaliste au *Petit Journal*, au *Montréal-Matin*, au *Droit d'Ottawa*, ainsi qu'à CKAC... – Biographie canadienne française, 28^e édition, 1981-82, à la page 197.
 - ***Jean-Jacques Roy est le père de Benoît Roy, président du Rassemblement pour un Pays Souverain.
1. « Duceppe en guerre contre la vieille "gang" », Lysiane Gagnon, *La Presse*, 18 février 1964, p.15.
 2. « Comparation de M. Paul-Émile Robert », *Le Devoir*, 22 avril 1942, page frontispice.
 3. « Rajeunissement, la Société nationale veut être la voix du Québec nouveau », Jean-Marc Léger, *Le Devoir*, 4 février 1964, p.3.
 4. « Congrès spécial de la SSJB », *La Tribune de Sherbrooke*, 22 août 1964, p.12.
 5. « La SSJB lance sa campagne de recrutement pour 1964 », Bernard Morrier, *La Presse*, 4 février 1964, p.8.
 6. « Le Défilé de la Saint-Jean », Robert Barberia, Marcelle Viger, *Le Devoir*, 4 juillet 1964, p.4.
 7. « Malgré l'orage c'était la fête dans l'île » Yves Margraff, *Le Devoir*, 29 juin 1964, p.1-3.
 8. « Aile rivale à la SSJB », Jean Desraspes, *La Patrie*, semaine du 2 au 8 juillet 1964, p.10.
 9. « Les 13 affirmations que 10 000 membres de la SSJB tiennent à la démocratie », Yves Magraff, *Le Devoir*, 23 octobre 1964, p.3.
 10. « Des membres de la SSJB demandent : où sont les procès-verbaux du congrès du 15 oct. ? », *Le Devoir*, 30 janvier 1965, p.3.
 11. « Société populaire et société nationale, la SNPQ acceptera des membres de toute religion », Paul-Beaugrand Champagne, *La Presse*, 7 avril 1965, p.80.
 12. « La SSJB-M expulse le notaire Yvon Groulx », Clément Trudel, *Le Devoir*, 15 février 1978, p.9.

Saguenay–Lac-Saint-Jean :

Une section régionale du Mouvement Québec français officiellement constituée

DEPUIS
1972

MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS

FAIRE DU FRANÇAIS LA LANGUE COMMUNE DE L'ESPACE PUBLIC



Catherine Bouchard-Tremblay



Marc Maltais

À la suite des efforts déployés depuis un an par la militante Catherine Bouchard-Tremblay, le Mouvement Québec français (MQF) est fier d'annoncer officiellement la création d'une section régionale au Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ). Cette annonce s'inscrit dans la foulée d'une assemblée générale tenue mercredi soir à Jonquière en présence du président national du MQF, M^e Maxime Laporte.

Fraîchement élue, la nouvelle équipe du MQF-SLSJ est composée de plusieurs acteurs issus des milieux politiques et syndicaux, ainsi que du domaine de l'enseignement. À sa tête, on trouve notamment le conseiller régional de la FTQ, Marc Maltais, qui sera épaulé par un conseil de sept citoyens et citoyennes engagés.

Monsieur Maltais a fait valoir : « L'avenir du français, c'est l'affaire de tous les Québécois et Québécoises. C'est donc aussi notre affaire à nous, ici-même, au Saguenay–Lac-Saint-Jean. En plus du devoir de solidarité qui nous incombe vis-à-vis des enjeux nationaux liés à la langue, nous avons nos propres défis à relever dans la région : francisation des nouveaux arrivants, défense du droit de travailler en français, respect de la langue du commerce, exemplarité de l'État, rayonnement de la culture d'ici devant les Netflix de ce monde, etc. D'où l'importance de travailler ensemble à promouvoir et faire avancer le statut de notre langue commune et officielle. Pour ce faire, avec le soutien de notre permanence nationale, le MQF-SLSJ, une organisation non-partisane, entend addition-

ner les forces en collaborant et en travaillant en complémentarité avec un maximum de partenaires, qu'il s'agisse de la SNQ, des groupes syndicaux, communautaires, culturels, bref de la société civile en général. Un plan d'action sera d'ailleurs dévoilé prochainement. »

Maxime Laporte a affirmé : « À la veille de la réouverture du débat sur la loi 101, la mobilisation régionale prend tout son sens. Sans l'appui des forces vives de l'ensemble des régions du Québec, le combat qui se mène actuellement sur le front montréalais, par exemple, serait perdu d'avance. On aurait donc tort de penser qu'il s'agit juste d'un "problème montréalais". Même en régions, la vitalité à long terme de notre belle langue française, ne saurait être tenue pour acquise, à voir les reculs qu'elle essuie un peu partout sur le territoire national. Raison de plus pour que nos "châteaux forts", tels que le Saguenay–Lac-Saint-Jean, restent forts, oui, mais plus encore, qu'ils insufflent à l'ensemble du Québec, leur sens de la dignité ; leur fierté de vivre en français, ici en Amérique du Nord. Collectivement, je crois qu'on est à une étape de notre histoire où on en a vraiment besoin, – plus que jamais peut-être. »

Fondé en 1972, le Mouvement Québec français a toujours été, aux côtés de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le carrefour par excellence des plus grandes mobilisations pour faire du français, la seule langue commune et officielle au Québec.

Le gouvernement invité à faire un geste fort d'affirmation de la langue officielle

DEPUIS
1972

MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS

FAIRE DU FRANÇAIS LA LANGUE COMMUNE DE L'ESPACE PUBLIC

Le Mouvement Québec français (MQF) reconnaît que la crise actuelle impose des compromis linguistiques par souci d'efficacité lorsqu'il s'agit d'approvisionner les Québécois et de sauver des vies. Cependant, les exceptions ne doivent, en aucun cas, devenir la règle.

Dans ce contexte où le statut du français est mis à mal par différentes concessions (et compromissions), – qu'il s'agisse des interventions quotidiennes du premier ministre en anglais, de l'embauche de travailleurs essentiels ne disposant pas d'un niveau de français suffisant, ou de la distribution de produits dont l'étiquetage ne respecte pas la Charte de la langue française –, il devient nécessaire que le gouvernement québécois déclare sa volonté de défendre notre langue nationale jusqu'au bout. Le MQF, par la voix de son président Maxime Laporte, en fait donc la demande.

M. Laporte a fait valoir : « Nous traversons présentement une crise sanitaire à l'échelle de planète. En conséquence, il est évident que des mesures exceptionnelles doivent être prises pour y faire face. Toutefois, il est également essentiel que le gouvernement s'assure de trouver un point d'équilibre pour ce qui concerne la défense de la langue officielle. Il faut éviter que cette crise ne serve de prétexte pour nous faire reculer collectivement, en donnant lieu à des précédents dangereux. Notre langue, c'est notre tissu social; c'est notre vecteur d'unité. Lorsque surviennent des circonstances extraordinaires, lorsque « ça compte », il est d'autant plus important que nos principes tiennent bon. Le gouvernement a donc le devoir de respecter et de défendre, en toutes circonstances, le statut du français, seule langue commune et officielle au Québec. Par le passé, le Québec a vécu d'autres catastrophes et notre langue s'en est sortie indemne. Ce n'est qu'une question de volonté politique... qui se doit d'être affirmée et réaffirmée ! »

« Cette crise ne doit pas servir de prétexte pour porter atteinte au statut du français comme seule langue de l'espace public au Québec. »



Anglicisation du Québec

par les programmes collégiaux « bilingues » ou en anglais :
Québec doit stopper l'hémorragie plutôt que de l'accélérer



Jean-François Roberge

Le Mouvement Québec français (MQF), par la voix de son président Maxime Laporte, exhorte le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES), Jean-François Roberge, à mettre un terme à l'érosion du statut du français dans l'enseignement collégial au Québec. En l'occurrence, le MQF dénonce l'instauration de nouveaux établissements collégiaux de langue anglaise destinés aux étudiants internationaux, de même que la mise en œuvre de programmes « bilingues » permanents au collégial francophone.

M. Laporte a déclaré : « En voulant bonifier et normaliser l'offre de programmes « bilingues » ou en anglais au collégial francophone, le ministre Roberge se trouve à renier la promesse faite par son propre gouvernement de veiller au renforcement du statut du français, langue commune. Que des cégeps régionaux se voient autorisés à mettre en place des antennes anglophones à Montréal pour y accueillir des étudiants étrangers, c'est d'une absurdité sans nom. En toute logique, on ne peut pas laisser cours à une telle pratique tout en continuant de prononcer de grands discours sur l'importance du français et de la francisation... Il est parfaitement inacceptable que nos impôts servent à angliciser davantage l'espace public à travers nos propres institutions publiques. Il faut stopper l'hémorragie; colmater la brèche. **Et la seule manière de le faire, c'est d'appliquer la loi 101 au cégep.** Autrement, tel que déjà démontré par l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA), le français, langue commune, langue du travail, langue du commerce, langue de la consommation, etc., ne fera que continuer à régresser, encore et encore. »

Récemment, le chercheur Frédéric Lacroix a rapporté dans *L'Aut'journal* que le MÉES a permis au Cégep de la Gaspésie et des Îles d'ouvrir un campus montréalais destiné aux étudiants internationaux souhaitant faire leurs études collégiales en anglais. Pour l'année scolaire 2018-2019, le nombre d'inscrits s'élevait à 1583. Dans son article, M. Lacroix signale par ailleurs que le site Internet du campus n'est pas traduit en français. On y trouve une publicité qui fait état – en anglais seulement – des avantages de fréquenter une « institution publique » offrant des programmes pour lesquels il existe une forte demande de main-d'œuvre, avec la possibilité de s'installer au Canada (le Québec n'étant même pas mentionné). Cela en dit long sur le peu de considération portée au Québec et à sa langue commune...

Les visées derrière cette entreprise du Cégep de la Gaspésie et des Îles sont évidentes : il s'agit de profiter de la demande croissante de formations en anglais chez les étudiant internationaux, afin d'augmenter le financement public, – accordé au prorata du nombre d'inscrits –, en plus de favoriser le rayonnement international de l'institution. Comme les cégeps anglais raflent la presque totalité des étudiants internationaux à Montréal, un véritable marché ultra lucratif est en train de voir le jour. Si le ministre n'intervient pas rapidement, ce n'est qu'une question de temps avant que la situation ne dégénère.

Maxime Laporte a affirmé : « Le Québec français n'a rien à gagner à ce que Montréal devienne – encore davantage – une espèce de *klondike* pour étudiants internationaux en quête de formations post-secondaires en anglais... Pourquoi ne pas plutôt miser sur la francophonie internationale et sur la valorisation de nos établissements francophones ? Pourquoi ne pas stopper l'hémorragie en étendant enfin l'application de la loi 101 au réseau collégial ? En 2018, les Québécois ont élu un gouvernement qui promettait de renforcer le statut de notre langue. Le ministre Roberge a donc le devoir d'agir en faveur du français et non de l'affaiblir ! »

Loi 101 au cégep :

Des chiffres et des réponses à certaines inepties souvent entendues

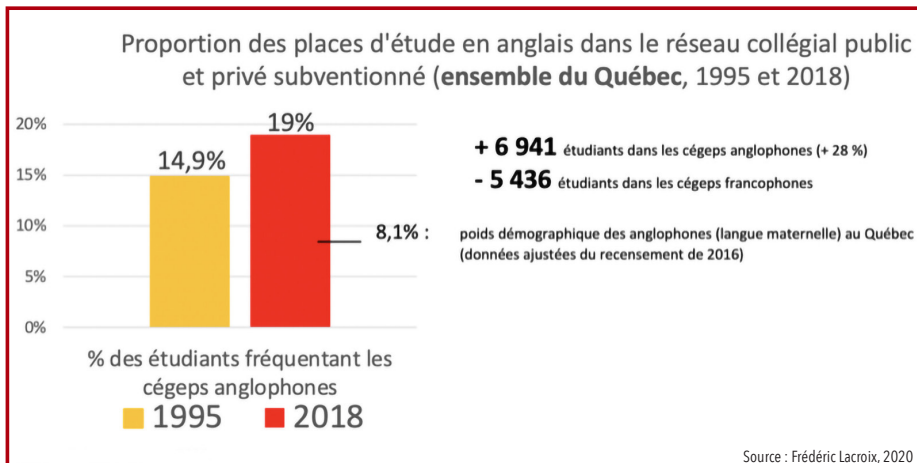
par Maxime Laporte, Président général

En 2018 dans l'île de Montréal, le cégep Dawson, sis à Westmount, a capté à lui seul 90 % de toutes les nouvelles places d'étude au collégial (anglo et franco confondues). Quant aux institutions francophones de la métropole, leur clientèle préuniversitaire comptait, toujours pour l'année 2018, 1001 étudiants de moins qu'en 1995... Selon le chercheur Frédéric Lacroix, « si la tendance se maintient, le rythme de progression du réseau anglais est tel que le poids relatif du secteur préuniversitaire de langue française dans l'île de Montréal passera sous la barre du 50 % dès l'automne 2021 » (je souligne).

Pour les curieux qui se demandent si les jeunes anglos éprouvent une attirance réciproque pour nos cégeps francophones, hé bien NON, hélas. En effet, ceux-ci n'occupent que 1,3 % des places dans le réseau de langue française à Montréal. D'où l'on voit qu'en contexte de diglossie coloniale, l'amour du « bilinguisme » n'est jamais qu'un amour à sens unique...

« Ce n'est pas parce qu'on va au cégep anglais, qu'on s'anglicise pour autant »

– Selon l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA), la fréquentation du cégep anglais tend très clairement à modifier les comportements sociolinguistiques des non-anglophones, notamment au plan de leurs habitudes de consommation culturelle. Cette enquête scientifique a notamment démontré que 91 % des allophones et 80 % des francophones fréquentant le cégep anglais exprimaient l'intention de s'inscrire, après l'obtention de leur DEC, dans une université anglophone. Eu égard à la langue de travail, 72 % des allophones et 54 % des francophones sondés projetaient, à la suite de leurs



études, de gagner leur pain en anglais.

« Aller au cégep anglais, c'est utile pour apprendre l'anglais »

– Les jeunes qui s'inscrivent au cégep anglais sont, très majoritairement, déjà *bilingues*. À titre d'illustration, en 2016 dans l'île de Montréal, la connaissance de l'anglais chez les francophones de 15 à 24 ans s'élevait à 77,7 %. D'ailleurs, depuis 2011, les jeunes Montréalais de langue française sont plus bilingues que leurs homologues anglophones, – preuve que l'on enseigne très bien la langue de Shakespeare dans nos écoles primaires et secondaires francophones. Il s'ensuit que dans la plupart des cas, on ne va pas au cégep anglais par souci d'apprendre l'anglais, mais bien par *aliénation linguistique*, pour reprendre les mots crus mais néanmoins vrais de Gaston Miron. Autrement dit, ce faisant, l'étudiant francophone espère maximiser ses chances d'ascension sociale et économique, sachant bien qu'en 2020 au Québec, l'anglais jouit toujours d'un prestige et d'un statut social supérieur au français. Malgré toutes nos avancées, force est donc de constater que nous n'avons pas encore atteint cet objectif

fondamental de la loi 101, qui consis-

tait précisément de faire du français, la « langue de la piastre », comme disait René Lévesque.

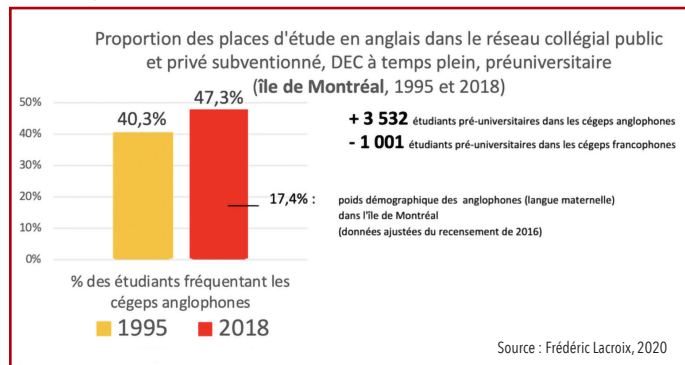
« L'anglais est la langue dominante sur la planète, d'où la nécessité des cégeps anglais »

– L'hégémonie de la langue anglaise, *lingua franca* à l'échelle universelle, constitue une réalité évidente, appelée à se maintenir pour plusieurs décennies encore. Aucun peuple ne saurait vraiment y échapper. C'est ainsi que l'on retrouve dans plusieurs pays avancés, par exemple aux Pays-Bas, des niveaux très élevés de maîtrise de l'anglais. Pour autant, jamais ne viendrait-il à l'esprit des dirigeants néerlandais, cette idée saugrenue de financer à part entière tout un réseau public d'éducation supérieure en anglais ! Apprendre l'anglais, oui ; s'angliciser collectivement et institutionnellement, non ! Or, il n'y a qu'au Québec où l'on finance à 100 %, – que dis-je, où l'on *sur-finance* – un tel réseau parallèle, accessible gratuitement non seulement aux Anglo-Québécois, mais à n'importe quel autre citoyen...

« J'ai l'doua (la question du libre-choix) »

Loi 101 au cégep

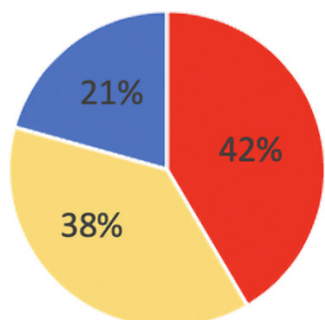
Suite de la page 27



La question pertinente ici n'est pas tant celle du libre-choix individuel d'aller au cégep anglais, mais de savoir *qui donc devrait payer pour l'exercice de ce soi-disant libre-choix ?* Est-il normal que la collectivité québécoise au grand complet se trouve ainsi à financer sa propre anglicisation, en acquittant sans broncher la facture de n'im-porte quel jeune de 17 ans désireux d'aller jouer les Elvis Grattton 2.0 au cégep Dawson ? Certainement pas. Il s'agit donc, fondamentalement, d'un *choix de société*.

Or, ce choix fort simple. Voulons-nous, oui ou non, d'un Québec français pour la suite du monde ? Si oui, la seule solution viable à long terme, – on le sait bien –, c'est *l'indépendance*, mais d'ici-là, il n'y a plus à lésiner sur les moyens institution-nels à prendre pour endiguer la dérive, le plus structurant d'entre tous consistant, je vous l'assure, à étendre dès main-tenant l'application de la *Charte de la langue française* au ni-veau collégial.

Composition linguistique de la clientèle des cégeps anglophones (Montréal, 2018)



- Étudiants anglophones
- Étudiants allophones
- Étudiants francophones



LE LYS CONTRE-ATTAQUE

LES MASQUES FLEURDELISÉS



OPÉRATION « LE LYS CONTRE-ATTAQUE ! » Pour la Fête nationale, la SSJB lance une ligne de masques fleurdelisés

À quelques semaines de la Fête nationale du Québec, la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal, par la voix de son Président général Maxime Laporte, a annoncé aujourd'hui le démarrage d'une vaste campagne de distribution de masques à l'effigie des emblèmes par excellence du peuple québécois : le drapeau national et la fleur de lys. Entièrement tissés et fabriqués au Québec, ces couvre-visages sont doublés et faits de matériaux de qualité, avec un tissu antimicrobien 100 % polyester. Pour chaque masque vendu, un autre sera destiné à des fins communautaires, la SSJB s'engageant à en offrir gratuitement à un maximum d'organismes.

Cette campagne est le fruit d'un partenariat avec l'entreprise québécoise ImageFolie qui a généreusement accepté d'y consacrer tous les profits tirés de la vente de ces masques. Disponibles dès maintenant au prix de 14,98 \$ plus taxes et frais de livraison, les masques fleurdelisés peuvent être commandés via le site lelyscontreattaque.quebec.

M. Laporte a fait valoir : « Bien que cette année, la Fête nationale sera soulignée sans grands rassemblements, – distanciation sociale oblige –, nul doute que l'esprit de fierté et de solidarité nationales, si caractéristique des célébrations du 24 juin, n'en sera pas moins au rendez-vous ! Après plus de quatre siècles d'une histoire faite d'intempéries de toutes sortes, je crois que l'une des premières forces de notre nation réside dans notre capacité à nous serrer les coudes et à prendre soin les uns des autres. Or, c'est précisément ce que symbolise la campagne que nous lançons aujourd'hui. «Le lys contre-attaque !», c'est une façon sympathique d'afficher nos couleurs et notre unité, et de se dire : surtout, ne lâchons rien ; tous ensemble, nous vaincrons ce fléau ! Et nous sortirons encore plus forts de cette épreuve ! ».

Vous êtes un organisme qui aimerait bénéficier de cette initiative ? Écrivez-nous !

Les leçons royales de démocratie du citoyen Doyon...

par Maxime Laporte

En pleine pandémie de coronavirus, le lieutenant-gouverneur Doyon est intervenu à quelques reprises dans les médias afin de manifester sa solidarité envers tous ceux et celles qui, pauvres mortels, en subissent les contrecoups. Une belle attention, dira-t-on, de la part de ce celui qui, en vertu des diktats constitutionnels que nous connaissons, se prétend le chef délégué de l'État du Québec...

Toutefois, l'histoire ne s'arrête pas là, puisque du même souffle, Michel J. Doyon ne se gêne pas pour nous gratifier de son point de vue sur la situation, en nous partageant quelques-unes de ses analyses. Or, il se trouve que ces déclarations sont d'ordre éminemment politique, ce qui tend à rompre avec la tradition de réserve que se sont d'ordinaire imposée les titulaires de ce poste depuis le siècle dernier.

De toute évidence, notre vice-roi, loin d'être un « service essentiel » à la population, a vu dans la tragédie qui nous afflige une occasion de faire valoir sa fonction en cherchant tant bien que mal à lui conférer un semblant d'utilité. Fidèle à sa lubie consistant à faire apparaître son rôle constitutionnel comme celui d'un défenseur de la démocratie, l'ancien professeur de droit entend ainsi, depuis les hauteurs du trône provincial, nous aider à mieux réfléchir les affaires de la cité... C'est dans cet esprit que mercredi dernier dans *La Presse*, M. Doyon nous mettait en garde contre les dangers que fait actuellement peser la crise sanitaire sur nos démocraties. Le légataire du siège ayant jadis accueilli les Colborne et les Durham, s'inquiète non sans raison de la montée des autoritarismes de parts et d'autres, allant jusqu'à citer des États en particulier, comme la Hongrie. (On ne le savait pas diplomate, par-dessus le marché !)

Au-delà de la justesse objective de ces propos, ce qui est potentiellement dangereux aussi pour notre démocratie, – et l'histoire de nos « gouverneurs » l'a bien démontré –, c'est lorsqu'un représentant de la monarchie canadienne se met ainsi à faire de la politique chez nous, en prenant le risque de s'ingérer dans les prérogatives de nos élus et de l'Assemblée nationale. Au regard de nos conventions constitutionnelles, est-il acceptable que le lieutenant-gouverneur se permette de faire pression publiquement sur nos dirigeants légitimes afin que reprennent, par exemple, les travaux d'une légis-

lature ? Or, c'est très exactement la nature de l'intervention que s'est permise l'Honorable Michel J. Doyon le 22 avril dernier. Je ne vois pas comment nos députés et tout particulièrement notre premier ministre, M. Legault, peuvent tolérer pareille immixtion royale dans le jeu démocratique. Autant j'ai toujours été d'avis, tout au long de cette crise, qu'il fallait, oui, rouvrir le Parlement au plus vite, autant je pense que le lieutenant-gouverneur, – quel qu'il soit –, devrait se la fermer.

Si le citoyen Doyon souhaite se commettre sur des enjeux d'actualité, alors qu'il renonce à ses titres. Qu'il redescende immédiatement de sa chaire et qu'il parle en son nom propre, à égalité avec tout le monde, quitte à se présenter aux élections. Surtout, que ses paroles cessent d'être auréolées de l'autorité de notre État national, le Québec, que le lieutenant-gouverneur n'a certes absolument aucune légitimité de représenter, lui qui, au surplus, doit sa fonction à une nomination fédérale.

Au fait, n'était-ce pas dans les plans de la Coalition Avenir Québec d'enfin reléguer le poste de lieutenant-gouverneur au musée (des curiosités) ? Du moins, c'est bien ce que semble indiquer le manifeste caquiste « Un nouveau projet pour les nationalistes du Québec », adopté il y a quelques lunes. S'il se trouve un ou deux fonctionnaires moins occupés qu'à la normale en cette période de confinement, peut-être serait-il temps de régler une fois pour toutes ce genre de vieux dossiers qui traînent.



Michel J. Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec

Le Canada anglais face à ses minorités francophones : une assimilation systémique

par Christian Gagnon



Ce vendredi 12 juin, les parents francophones de Colombie-Britannique ont remporté une belle victoire en Cour suprême du Canada contre leur gouvernement provincial. La Colombie-Britannique prétendait qu'il était raisonnable dans une société libre et démocratique d'invoquer les coûts pour violer les droits de ses francophones à une éducation de qualité équivalente à celle offerte aux anglophones, comme le prescrit l'article 23 de la Charte canadienne. Ce que l'on doit retenir des dix ans de combat de cette communauté francophone devant les tribunaux, c'est l'immense mauvaise volonté non seulement du gouvernement de Colombie-Britannique dans son refus acharné de respecter des droits constitutionnels, mais aussi celle des cinq autres provinces et territoires qui ont appuyé la Colombie-Britannique dans cet acharnement anti-français. Honte à l'Alberta, à la Saskatchewan, à la Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador, et aux Territoires du Nord-Ouest!

En admettant dans son jugement que « la preuve soumise [par la Colombie-Britannique] démontre que l'existence de l'art. 23 n'a pas été en mesure de contrer ou de freiner le phénomène de l'assimilation », la Cour suprême confirme implicitement que l'article 23 a échoué « à assurer la pérennité des communautés linguistiques au pays », en particulier face à « l'assimilation en tant qu'effet préjudiciable ». On ne peut non plus rester indifférent au choix de mots du juge Wagner qui parle de « violations [...] de nature systémique », notamment en matière de construction et entretien d'écoles, de financement du transport scolaire et d'accès à des espaces pour des activités culturelles. L'adjectif « systémique » renvoie à une brûlante actualité. On ne peut s'empêcher de considérer les arguments présentés par la Colombie-Britannique devant la Cour sans y reconnaître un troublant parallèle entre le mépris de cette province pour sa communauté francophone et celui qu'ont trop longtemps exprimé certains états du sud des États-Unis pour les Afro-Américains.

En effet, dans l'historique cause *Oliver Brown, et al. v. Board of Education of Topeka*, et al. de 1954, les Afro-Américains du Kansas sont parvenus à mettre fin à la ségrégation scolaire en convaincant la Cour suprême du pays que l'état mi-

Enlever une statue, est-ce effacer l'histoire?

par Jocelyn Jalette

sérable, la surpopulation et l'éloignement des écoles réservées aux Noirs violaient la Constitution. Que plaident ce Board of Education du Kansas il y a 66 ans et la Colombie-Britannique aujourd'hui ? Des coûts trop élevés. De leur côté, plutôt que de se rendre en autobus à des écoles lointaines et décrépités, les francophones de Vancouver et les Noirs de Topeka aspiraient à se rendre à pied à une belle école moderne du quartier. La seule différence est que les Noirs du Sud américain demandaient l'accès aux bonnes écoles des Blancs tandis que les francophones de l'Ouest canadien revendiquent des écoles séparées – à l'abri de l'assimilation linguistique –, mais offrant une expérience éducative de qualité équivalente à celle des anglophones. C'est cette même disparité de traitement récurrente qui a aussi poussé – pas toujours avec succès – tant d'associations de parents et d'enseignants francophones à traîner les gouvernements provinciaux du « Rest of Canada » devant les tribunaux.

La victoire du 12 juin des franco-Colombiens en Cour suprême règle-t-elle une fois pour toutes ce problème « systémique » d'attitude discriminatoire malgré les lois? Certainement pas. Les juges prennent la peine de préciser que leur jugement est déclaratoire : « *words, words, words!* » On n'a qu'à penser à cette autre victoire de 2015 en Cour suprême des parents de l'école Rose-des-Vents de Vancouver, surpeuplée, faite de maisons mobiles raboutées, aux classes mal insonorisées, souvent sans fenêtres, sans gymnase ni espace vert, manquant de vestiaires et de toilettes. Cinq ans plus tard, où en est la construction promise d'une nouvelle école? Toujours un vague projet. Et sur plusieurs enjeux, le jugement du 12 juin renvoie les francophones négocier avec un gouvernement britanno-colombien que se fiche d'eux depuis des décennies. Ce jugement réduira-t-il à néant le taux d'assimilation de 70 % des francophones de l'Ouest? Sûrement pas. Mais le problème est aussi au Québec, là où, incapable de se fâcher devant l'injustice, on semble avoir à ce point apprivoisé le déclin du français partout au Canada qu'on s'apprête même à consacrer l'anglais en tant que principale langue d'enseignement post-secondaire à Montréal. L'agrandissement annoncé du collège Dawson, déjà de loin le plus gros cegep du Québec et qui n'est fréquenté que par 38 % d'anglophones, relève en effet d'une absurde auto-minorisation laissant pantois. À quand un mouvement « L'éducation en français compte »?

Les statues ne s'érigent pas par magie. Elles répondent à deux volontés. La première est de rappeler un fait historique, mais aussi de rendre hommage à quelqu'un d'exceptionnel. L'expression « lui ériger une statue » le dit clairement, tout le monde n'y a pas droit. Il y a un choix des valeurs exprimées par une société véhiculée dans la sélection de ces patronymes pour les rues, ou tout autre emplacement ou, bien entendu, l'érection d'une statue.

Donc, est-ce effacer l'histoire lorsqu'on déboulonne la statue de types exécrables comme les racistes général Lee et John A. Macdonald ou le génocidaire général Amherst ? Je réponds NON, parce qu'une statue ou un nom de rue honorent bien avant de rappeler l'histoire. Devant combien de statues passons-nous sans même regarder le contenu de la plaque, tandis que les noms de rue soulignent rarement de qui on parle vraiment. Leur place est dans un musée où un guide pourra correctement présenter le contexte de l'œuvre. On devrait également n'agir qu'après un certain délai (ex. : six mois) pour éviter de répondre à une simple émotion comme on le fit avec Claude Jutra, condamné sans procès.

On ne peut faire cohabiter la préservation de la statue d'un raciste avec la volonté de rappeler l'histoire. La raison en est simple : par honnêteté historique, on ne peut se contenter d'écrire, par exemple, que Macdonald fut simplement un premier ministre. Imaginez la bizarrerie d'ajouter ce qu'il a fait sur la plaque : responsable des pensionnats indiens, a enlevé le droit de vote aux Chinois et aux Mongols venus construire le chemin de fer et responsable de la pendaison de Louis Riel. La réaction de n'importe quel touriste serait alors de se dire : mais pourquoi diable lui ont-ils érigé une statue ? Preuve ultime, prenez Hitler : viendrait-il à quelqu'un l'idée de lui ériger une statue pour rappeler les horreurs qu'il a faites. Bien sûr que non !

186^e assemblée générale de la SSJB

par France Langlais

Lors 12 et 13 mars derniers à la Maison Ludger-Duvernay, les délégués élus lors des assemblées annuelles des sections ont participé à la 186^e assemblée générale annuelle de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal. « Une langue en chantier », tel était le thème du discours que notre Président général, M^e Maxime Laporte nous a livré cette année, et dont le texte est reproduit dans *Le Patriote*. Plusieurs rapports ont été présentés sur les actions et réalisations de notre Société nationale de par ses Fondations et comités, ainsi que sur notre santé financière et nos intérêts institutionnels. Nous remercions le président d'assemblée, M^e Simon Telles de même que la secrétaire d'assemblée, M^{me} Marilou Huot.

Assemblées des sections

Durant la période du 15 janvier au 14 février, conformément à nos règlements généraux, les sections ont tenu leurs assemblées générales et nommé leurs représentants. Notre Président général, M^e Maxime Laporte, a fait la tournée de plusieurs de ces assemblées en présentant le bilan impressionnant des activités réalisées en 2019.

Sept sections ont élu un nouveau président. Nous remercions les présidents sortants Michel Blondin (Doris-Lussier), Jacques Boivin (René-Lévesque), Guy Brien (Pierre-Le-Moyne-D'Iberville), Aude De Latrémouille (Jacques-Viger), Bernard Longpré (Ludger-Duvernay), Richard Savard (Jean-Olivier-Chénier), Sylvain Chartier (Yves-Blais), pour tout le travail accompli et

nous félicitons les nouveaux représentants, Frédéric Carignan, Richard Charron, Lucie Gervais, Robert Ladouceur, Jacinthe Lafrenaye, Gérald Landreville et Denis Monière. Le Conseil jeunesse a lui-même élu son nouveau président en la personne de Philippe Lavoie.

Le Comité des lettres de créance, composé cette année de Josiane Lavallée, Maxime Laporte et moi-même, s'est penché sur les propositions des sections auxquelles il avait été demandé d'en prioriser un maximum de trois. Lors de l'assemblée générale du mois de mars, les délégués ont étudié en tout une vingtaine de propositions, deux d'entre elles ayant été mises en dépôt. Hélas, nous avons manqué de temps pour traiter de la totalité de ces recommandations, les cinq restantes devant être soumises prochainement à un comité conjoint formé de la commission des présidentes et présidents et du conseil général.

En autres thèmes abordés, on compte notamment le combat pour l'indépendance nationale, la situation du français au collégial, la question environnementale (projet GNL-Québec), la *Loi sur la laïcité*, la solidarité envers le peuple catalan, le 50^e anniversaire de la Crise d'octobre, le français dans les entreprises et dans le secteur des communications, le patrimoine bâti et commémoratif ainsi que la promotion des arts et de la culture à Montréal.



Mathieu Roy, Sophie Stanké, Jean Dorion, Frédéric Lapointe, Lucner Benoît, Mario Beaulieu, France Langlais, Josiane Lavallée, Maxime Laporte, Yvan Bombardier. Absents de la photo : Marie-Anne Alepin, Rachid Bandou, François Lemieux et Anne Michèle Meggs.

À conserver :

LISTE DES PERSONNES EN POSTE AUX INSTANCES DE LA SSJB POUR L'ANNÉE 2020.

Présidence de sections

Chevalier-de-Lorimier	Léo Donald Lachaine
Chomedey-de-Maisonneuve-Jeanne-Mance	Sylvie Méryneau
Doris-Lussier	Jacinthe Lafrenaye
Henri-Bourassa	Roger Trépanier
Jacques-Viger	Frédéric Carignan
Jean-Olivier-Chénier	Lucie Gervais
Laval	Micheline Boucher Granger
Louis-Riel	Daniel Dubé
Ludger-Duvernay	Denis Monière
Marguerite-Bourgeois	Nicolas Savaria-Prévoist
Nicolas-Viel	Philippe Dujardin
Ouest-de-l'île	Denis Martel
Pierre-Le Gardeur	Jocelyn Jalette
Pierre-Lemoyne-d'Iberville	Richard Charron
René-Lévesque	Robert Ladouceur
Yves-Blais	Gérald Landreville

Conseil général

Président :

M^e Maxime Laporte

Anciens présidents :

Mario Beaulieu, Jean Dorion, M^e Maxime Laporte et François Lemieux

Représentants des sections :

Marie-Anne Alepin	Rachid Bandou
Lucner Benoît	Yvan Bombardier
France Langlais	Frédéric Lapointe
Josiane Lavallée	Anne-Michèle Meggs
Mathieu Roy	Sophie Stanké

Conseil jeunesse

Président :

Philippe Lavoie

Commission des présidentes et présidents

Micheline Boucher Granger, présidente
Jocelyn Jalette, vice-président
Jacinthe Lafrenaye, trésorière
Léo Donald Lachaine, secrétaire

Comité de vérification des finances

Jean-Daniel Cossette
Léo Donald Lachaine
Sylvie Méryneau
Nicolas Savaria-Prévoist

Solutions du jeu de la page 25

1. Antonio Barrette
2. Bernard Landry
3. Félix-Gabriel Marchand
4. Gédéon Quimet
5. John Jones Ross
6. Joseph-Alfred Mousseau
7. Lucien Bouchard
8. Pierre-Marc Johnson
9. Simon-Napoléon Parent
10. Sir Charles-Eugène
Boucher de Boucheville
11. Sir Henri-Gustave Joly
de Lotbinière
12. Sir Jean Lomer Gouin
13. Sir Joseph-Adolphe Chapleau
14. Sir Louis-Olivier Taillon
N^o 1200-2 : RENE LEVESQUE

Le mot juste

par **Élaine des Lauriers**

De nombreux anglicismes et impropriétés polluent notre vocabulaire quotidien. On ne les reconnaît pas toujours et ils sont ancrés dans l'usage. On confond également parfois les sens de différents termes et on les utilise dans de mauvais contextes. En voici quelques exemples.

Expression fautive

Bonne expression

Éligible

Admissible

Le terme éligible n'a qu'un sens dans la langue française : apte à être élu. On peut donc être éligible comme député, comme conseiller municipal ou comme président d'une association, par exemple. On ne peut cependant pas être éligible à un concours. On dira donc « Toutes les personnes de 18 ans et plus sont admissibles à ce concours ».

Altération, altérer

Retouches, retoucher

En anglais, le mot *alteration* signifie faire des modifications ou des retouches. En français, c'est plutôt un terme péjoratif. « Son jugement était altéré par tous les racontars qu'il avait entendus. » Dans le cas des modifications que l'on fait à un vêtement ou à une photographie, on parlera de retouches.

Walk-in, walk-in closet

Pièce-penderie

Ce terme anglais, qui fait référence à la penderie attenante à la chambre à coucher principale, est très utilisé. On lui préférera pièce-penderie, un mot français qui rend bien l'idée, ce type de penderie étant habituellement assez spacieuse.

Minutes

Compte-rendu, procès-verbal

Voilà un anglicisme très populaire. Je n'ai pas compté le nombre de fois qu'il a écorché mes pauvres oreilles. On fait le procès-verbal d'une rencontre ou d'une assemblée, en notant les choses importantes qui ont été dites et les propositions adoptées et rejetées. De façon moins formelle, on parlera d'un compte-rendu.

Varia

Divers

Varia est une impropriété. On le retrouve souvent dans les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions. On devrait plutôt utiliser « questions diverses », « affaires diverses », ou, pourquoi pas, tout simplement « divers ».

Billet de saison

Abonnement

Billet de saison est un calque de *season tickets*. On dira plutôt « J'ai un abonnement au théâtre » et « L'été, je vais régulièrement au stade, car suis abonnée aux matchs de l'Impact de Montréal ».

Faire du sens

Avoir du sens, être logique

Faire du sens, un calque de *making sense*, est, malheureusement, une expression qu'on entend trop souvent. On devrait tout simplement dire que ça a du sens ou que c'est logique. « Ça a bien du sens, nous allons faire ce que tu proposes. »

Versatile

Polyvalent

Une personne versatile change souvent d'idées, elle fait preuve d'inconstance. On pourrait donc dire de nombreux politiciens qu'ils sont versatiles, ou des girouettes si vous préférez, ce qui, de toute évidence, n'est pas un compliment. Par contre, si vous parlez d'un collègue qui a de multiples talents et est un bon atout dans votre équipe, vous direz qu'il est polyvalent, qu'il compte de nombreuses cordes à son arc.

Feeling

Émotion, sensation, intuition

Combien de fois entendons-nous ce mot anglais ! Au lieu de dire « Il fumait un petit joint, cela lui donnait un bon *feeling* », on dira plutôt « Il fumait un petit joint, cela lui apportait une bonne sensation ». Au lieu de « J'ai le *feeling* que ça ne fonctionnera pas ce projet », on ira plutôt avec « Mon intuition me dit que ce projet ne fonctionnera pas. »

Pour terminer, influencés par l'anglais, nous utilisons un peu trop souvent le verbe aller. En voici quelques exemples.

Aller en grève

Faire la grève, déclencher la grève

De l'anglais, *to go on strike*

Aller sous presse

Mettre sous presse

De l'anglais, *to go to press*

Aller en prolongation

Jouer en prolongation

Aller en appel

En appeler, faire appel, interjeter appel

Sources :

Antidote 10, Druide informatique inc. 2017

Chouinard, Camil. *1300 pièges du français parlé et écrit au Québec et au Canada*, Éditions Libre Expression, 2001.

Forest, Constance et Boudreau, Denise. *Dictionnaire des anglicismes. Le Colpron*. Groupe Beauchemin, éditeur, 1999.

LE PASSETEMPS INTELLIGENT!

Trouvez dans la grille le nom du premier ministre dont le parti et le mandat (ou l'un des mandats) sont indiqués.

Expression à découvrir

12 lettres



Le nombre de traits correspond aux autres lettres du mot.

Les réponses à trouver sont disposées dans la grille :

De façon horizontale, verticale ou diagonale.

© Gaston Déziel 2020. Reproduction autorisée pour parents et amis seulement. 8 : dictomanie.com N° 1200 - 2 DictomanieMD

S R N O S N H O J E R R E I P E
I E D R E H C U O B H P E S O J
R N N F E L I X L E I R B A G E
J O T N E R A P Y E M A R C L A
O M A R C H A N D A L F R E D N
S I R C H A R L E S E U G E N E
E S E Y R D N A L D R A N R E B
P L U C I E N B O U C H A R D U
H U N O L L I A T V L O M E R A
A A N T O N I O B A R R E T T E
D E V A T S U G I R N E H R I S
O L E G E D E O N O U I M E T S
L P S I R L O U I S S V S I R U
P A Q N A P O L E O N I U O G O
H H B O U C H E R V I L L E U M
E C N H O J O N E S E O R O S S

1. Union nationale;
8 jan. 1960/5 juil. 1960 :
A_____

2. Parti québécois; 8 mars
2001/29
avril 2003 :
B_____

3. Parti libéral;
24 mai 1897/25 sept. 1900 :
F_____G_____
M_____ (Mort en fonction)

4. Parti conservateur;
27 fév. 1873/22 sept. 1874 :
G_____

5. Parti conservateur;
23 jan. 1884/25 jan. 1887 :
J____ J_____ R_____
(Conseiller législatif)

6. Parti conservateur;
31 juil. 1882/22 jan. 1884 :
J_____A_____
M_____s_____

7. Parti québécois;
29 jan. 1996/8 mars 2001 :
L_____

8. Parti québécois;
3 oct. 1985/12 déc. 1985 :
P_____M_____
J_____

9. Parti libéral;
3 oct. 1900/21 mars 1905 :
S_____N_____
P_____

10. Parti conservateur;
22 sept. 1874/8 mars 1878 :
S_____ -
_____ B_____
B_____
(Conseiller législatif)

11. Parti libéral;
8 mars 1878/31 oct. 1879 :
S_____ -
J_____

12. Parti libéral;
23 mars 1905/9 juil. 1920 :
S__ J_a L_____
G_____

13. Parti conservateur;
31 oct. 1879/31 juil. 1882 :
S_____ -
C_____

14. Parti conservateur;
25 - 29 jan. 1887 :
S_____ -O_____
T_____

Vous trouverez les réponses
à la page 6.

Par : Gaston Déziel
☎ : 450 867-6477
🌐 : dictomanie.com

Vous pouvez vous procurer
des volumes directement auprès
des éditions Dict-O-Manie
(voir détails sur notre site WEB).

Les membres de la SSJB
peuvent recevoir par la
poste le journal
Le Patriote
en version PAPIER
au coût de 6 \$ par année !

Tél.: 514-843-8851

**VERSION NUMÉRIQUE
DU JOURNAL
SUR LE SITE DE LA SSJB**

Depuis 2003, les numéros du
journal *Le Patriote* sont acces-
sibles pour les membres et les
internauts sur le site Internet
de la SSJB ou à
LePatriote.org



Lanaudière,
unie plus que
jamais.

Bonne
Fête
nationale!

Soutenons notre
économie,
achetons local!



MICHEL BOUDRIAS
Député de Terrebonne
450 964-9417

LUC THÉRIAULT
Député de Montcalm
450 474-1044

MONIQUE PAUZÉ
Députée de Repentigny
450 581-3896

GABRIEL STE-MARIE
Député de Joliette
450 752-1940

YVES PERRON
Député de Berthier-Maskinongé
819 228-1210



LE LYS CONTRE-ATTAQUE

LES MASQUES FLEURDELISÉS



OUI, je suis indépendantiste et j'encourage la Société !

<input type="checkbox"/> Membre ordinaire	10 \$	Nom _____ Prénom _____
<input type="checkbox"/> Membre étudiant	5 \$	Adresse _____
<input type="checkbox"/> Membre adhérent (Service d'entraide)	2 \$	_____
<input type="checkbox"/> Membre à vie	250 \$	Téléphone _____ Date de naissance _____
<input type="checkbox"/> Membre à vie (60 ans et plus)	150 \$	Courriel _____ Profession _____
<input type="checkbox"/> Don à votre discrétion	_____ \$	Signature _____
TOTAL	_____ \$	

Retourner avec votre paiement à :
SSJB, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec H2X 1X3